

SICTOMU



R A P P O R T
A N N U E L
2 0 0 8

L'année 2008 fut remarquable sur bien des points dans la vie du SICTOMU.

Marquée par les élections municipales au mois de mai, elle aura été synonyme d'une passation de témoin entre l'ancienne et la nouvelle équipe d'élus. Ainsi, j'ai eu l'honneur de succéder à Daniel Roux à la Présidence de la collectivité. Après neuf années d'implication quotidienne, je tiens à lui adresser mes sincères félicitations quant à l'essor qu'a connu le Syndicat pendant ses mandats.

La certification ISO 9001 du service de collecte des déchets du SICTOMU au mois de mars constitue un parfait exemple de ce développement. Il en est de même du rapprochement de l'ensemble du personnel sur le même site dans un bâtiment répondant enfin aux exigences d'hygiène et sécurité. De même, les performances de collecte des déchets valorisés en constante progression attestent des bons scores réalisés ces dernières années suite aux nombreux investissements réalisés avec notamment la mise en place de bacs individuels et l'augmentation des points de tri. La précédente mandature a donc été caractérisée par de gros investissements, peut être un peu lourds pour le SICTOMU. En conséquence, la présente mandature sera focalisée sur la gestion et la réduction des coûts.

Ce rapport fait en effet état de l'impact des dépenses effectuées avant 2009, avec pour conséquence une augmentation significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette année 2008 qui constitue donc une transition incontournable au sein de la Collectivité est retracée dans ce document honnête et précis. Plus que son caractère obligatoire, il apporte des données concrètes, des indicateurs techniques et financiers permettant une appréciation réelle de la situation du SICTOMU et constitue une base de réflexion solide pour stopper l'augmentation du budget et trouver des axes d'économie.

L'objectif sur lequel nous nous engageons est de redresser la situation financière du SICTOMU, de stabiliser les dépenses de fonctionnement voire de les diminuer en améliorant si possible la qualité du service rendu.

Bonne lecture à tous.

*Jean-Claude ZIV
Président du SICTOM de la Région d'Uzès*

Préambule	3
1. Indicateurs techniques	
1.1. Périmètre et organisation des services.....	4
1.1.1. Territoire du SICTOMU.....	4
1.1.2. Population du SICTOMU.....	4
1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.....	5
1.2.1. Organisation des collectes du RESTE.....	5
1.2.2. Organisation de la collecte sélective.....	5
1.2.3. Déchetteries et collecte des encombrants.....	7
1.2.4. Prévention des déchets / réduction des flux	10
1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	12
1.3.1. Redevance spéciale.....	12
1.3.2. Collectes spécifiques	13
1.4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	14
1.4.1. Quai de transfert à Argilliers	14
1.4.2. Modalités d'exploitation du service d'élimination	14
1.4.3. Nature des traitements et valorisation.....	14
1.5. Données techniques.....	15
1.5.1. Mesures de prévention.....	15
1.5.2. Actions de communication	15
1.5.3. Propreté et nettoyage.....	18
1.5.4. Emplois	18
2. Bilan financier	
2.1. Dépenses du service	19
2.1.1. Montant global annuel.....	19
2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets	20
2.1.3. Modalités de financement.....	20
2.2. Prestations.....	21
2.2.1. Prestations de collecte et de traitement.....	21
2.2.2. Prestations de transport et de traitement.....	21
3. Synthèse	
3.1. Présentation générale du service	22
3.2. Evènements marquants en 2008.....	22
3.3. Synthèse générale.....	23
4. Annexes	
Tableaux de bords.....	25
Certification qualité	32



onformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des communes membres doit en informer son conseil municipal.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

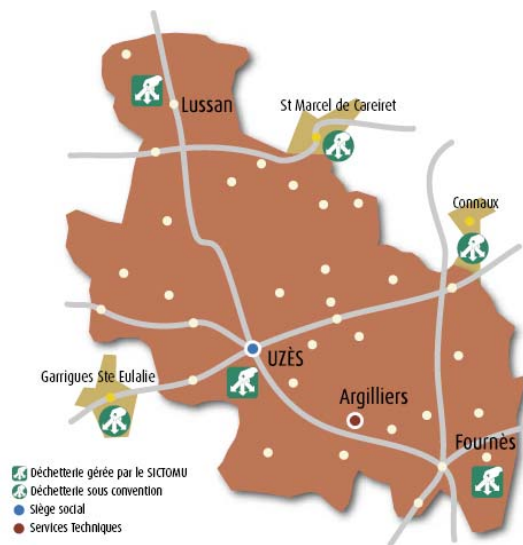
1.1. Périmètre et organisation des services

1.1.1. Territoire du SICTOMU

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 34 communes lui ayant délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. 3 communautés de communes (CC) sont représentées non exhaustivement dans ce territoire : la CC de l'Uzège, la CC du Grand Lussan et la CC du Pont du Gard.

L'ensemble des usagers a accès aux services de collecte des ordures ménagères, aux points de tri et peut obtenir un composteur individuel.

Six déchetteries sont accessibles aux usagers des communes, dont celles à Fournès, Lussan et Uzès qui sont gérées par le SICTOMU.



1.1.2. Population du SICTOMU

La population desservie sur les 34 communes du territoire n'a cessé de croître au fil des années. Ainsi, alors que 24 551 personnes étaient concernées en 1990, ce sont 31 699 personnes qui ont bénéficié du service du SICTOMU en 2008 d'après la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement utilisée pour le calcul de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cependant, la population de 1999 avec les recensements complémentaires de 2001 et 2002 rapporte cette population à 28 742, chiffre officiel pour l'année 2008.

La commune comptant le plus d'habitants est la ville d'Uzès avec 8775 habitants. La commune de Vallérargues compte le moins d'habitants (137). Celle qui a connu une plus grande augmentation depuis 28 ans est la commune de St Bonnet du Gard avec 78,10% d'habitants en plus.

1.2. Collecte des déchets provenant des ménages

1.2.1. Organisation des collectes du RESTE

◆ Modes de collecte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU collecte le RESTE (RESidus des Tris Effectués) en **bacs individuels** sur l'ensemble du territoire. Pour certains sites particuliers et certains écarts, des bacs de regroupement ont été maintenus.

Au 31/12/2008, la répartition des contenants était la suivante :

Récipients	Nombre	Litrage	% (litrage)
Bacs ménages 120 L	10 034	1 204 080	66
Bacs pro 120 L	185	22 200	1,2
Bacs ménages 240 L	3 549	425 580	23,4
Bacs pro 240 L	135	16 200	0,9
Bacs ménages 360 L	675	81 000	4,4
Bacs pro 360 L	620	74 400	4,1
TOTAL	15 198	1 823 760	100

Le RESTE est également collecté en colonnes enterrées en centre ville dans les communes suivantes : Montaren St Médiers, St Maximin, St Siffret, St Quentin la Poterie et Uzès.

◆ Fréquence de collecte

Les bacs ménages sont collectés en C1 sur tout le territoire. Les colonnes enterrées de RESTE sont collectées en C7 pour Uzès et pour le marché à St Quentin (C8 en haute saison). Les autres colonnes, les collectifs, les professionnels de bouche et les cantines scolaires (qui ont des bacs) sont collectés en C3.

1.2.2. Organisation de la collecte sélective

◆ Modes de collecte

Le mode de collecte choisi par le SICTOMU pour la collecte sélective du verre, des papiers- cartonnettes et des emballages ménagers est **l'apport volontaire**. L'ensemble de la population est concerné, soit 28 742 habitants (d'après le recensement de 1999 et les recensements complémentaires).

◆ Fréquence de collecte et données

Matériaux	Basse saison	Haute saison
Journaux/papiers/cartons	C2	C3
Verre	C1 ou C2	C1 ou C2
Emballages	C2	C3

Basse saison : octobre à mai - Haute saison : juin à septembre

◆ Quantité collectée (t)

Matériaux	2007	2008	Évolution
Journaux/papiers/cartons	1 138	1 280	12%
Verre	1 334	1 416	6%
Emballages	491	526	7%
TOTAL	2 964	3 222	9%

• C1 : une collecte par semaine ; C2 : 2 collectes par semaine ; C3 : 3 collectes par semaine, etc.

◆ Répartition du nombre de points de tri dans les communes

COMMUNE	Colonnes aériennes			Colonnes enterrées				Total Col.	Pt de tri	Population	Ratio [∞]
	Emballages	Papier	Verre	Emballages	Papier	Verre	RESTE				
Aigaliers	2	2	2	-	-	-	-	6	1	390	390
Argilliers	1	1	1	-	-	-	-	3	1	194	194
Arpaillargues & Aureilhac	3	2	2	-	-	-	-	7	2	799	400
Bastide d'Engras (la)	1	1	1	-	-	-	-	3	1	192	192
Belvezet	2	2	2	-	-	-	-	6	2	211	106
Bruguière (la)	2	2	1	-	-	-	-	5	1	184	184
Castillon du Gard	5	4	4	-	-	-	-	13	4	1 005	251
Collias	3	3	3	-	-	-	-	9	1	852	852
Flaux	2	2	1	-	-	-	-	5	1	270	270
Foissac	2	2	2	-	-	-	-	6	1	338	338
Fons sur Lussan	1	1	1	-	-	-	-	3	1	175	175
Fontarèches	1	1	1	-	-	-	-	3	1	194	194
Fournès	6	5	6	-	-	-	-	17	6	755	126
La Capelle et Masmolène	2	2	2	-	-	-	-	6	2	375	188
Lussan	4	4	4	-	-	-	-	12	3	408	136
Montaren et St Médiars	5	5	5	2	2	2	2	23	7	1 262	180
Pougnadoresse	2	2	2	-	-	-	-	6	2	165	83
Pouzilhac	2	2	2	-	-	-	-	6	2	438	219
Remoulins	8	7	8	-	-	-	-	23	7	2 017	288
St Bonnet du Gard	4	4	4	-	-	-	-	12	4	675	169
St Hilaire d'Ozilhan	3	3	3	-	-	-	-	9	2	650	325
St Hippolyte de Montaigu	2	2	1	-	-	-	-	5	1	118	118
St Laurent la Vernède	3	3	3	-	-	-	-	9	3	600	200
St Maximin	4	4	4	-	-	-	1	12	3	640	213
St Quentin la Poterie	2	2	2	4	4	4	3	21	8	2 784	348
St Siffret	4	4	4	-	-	-	1	13	4	915	229
St Victor des Oules	1	1	1	-	-	-	-	3	1	219	219
Sanilhac Sagriès	4	4	4	-	-	-	-	12	3	835	278
Serviers & Labaume	2	2	2	2	2	2	1	13	4	359	90
Uzès	16	19	20	8	8	8	15	95	36	8 386	233
Vallabrix	2	2	2	-	-	-	-	6	2	344	172
Vallérargues	1	1	1	-	-	-	-	3	1	115	115
Valliguières	2	2	2	-	-	-	-	6	2	374	187
Vers Pont du Gard	7	8	8	-	-	-	-	23	8	1 504	188
TOTAL	111	111	111	16	16	17	21	403	128	28 742	225

∞ Nombre d'habitants / point de Tri

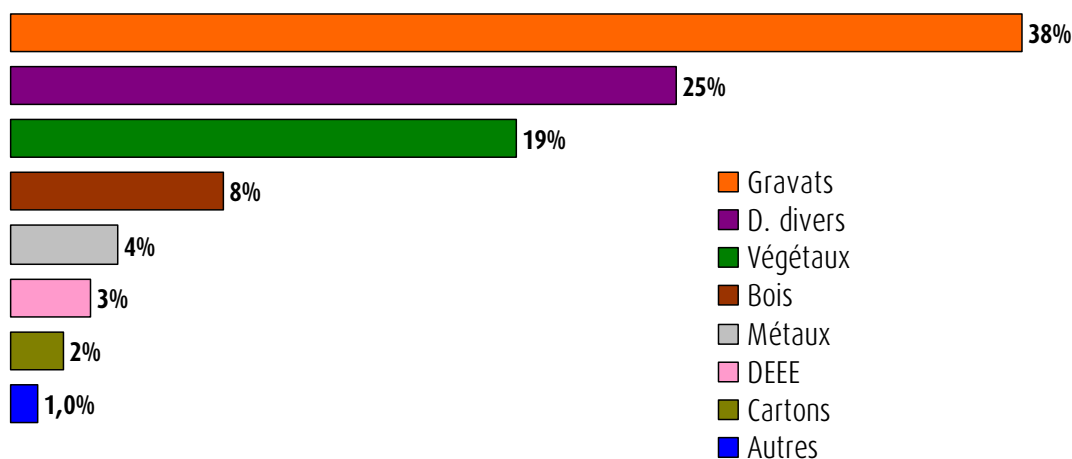
1.2.3. Déchetteries et collecte des encombrants

♦ Tonnage réceptionné sur les 3 déchetteries

Matériaux	Quantité collectée et traitée (t)		
	2007	2008	Evolution
Bois	864	929	8%
Cartons	222	253	14%
Déchets Divers	2553	2724	7%
Végétaux	1785	2077	16%
Gravats	3690	4134	12%
Métaux	532	458	-14%
DMS ⁽¹⁾	20	28	40%
Piles	4	4	0%
Batteries	6	8	33%
DEEE ⁽²⁾	195	300	54%
Huiles	12	11	-8%
TOTAL	9882	10926	11%

(1) Déchets Ménagers Spéciaux - (2) Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

♦ Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries par nature de déchets en 2008



Autres : DMS, piles, batteries, bouchons, huiles

♦ Fréquentation des déchetteries par les Usagers Ménagers et les Usagers Non ménagers (UNM)



◆ **Zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU**

Le SICTOMU gère directement les déchetteries intercommunales situées à Uzès, Fournès et Lussan.
La provenance des passages dans les déchetteries est représentée dans le tableau ci-après.

	DECH. UZES	DECH. FOURNES	DECH. LUSSAN	TOTAL	
COMMUNES	N.P.U.C ⁽¹⁾	N.P.U.C	N.P.U.C	N.P.U.C	Ratio ⁽²⁾
Aigaliers ∞	173	-	-	173	0,4
Argilliers	511	37	-	548	2,6
Arpaillargues & Aureilhac	1 616	1	5	1 622	1,6
Bastide d'Engras (la) ∞	-	-	-	-	-
Belvezet	211	-	182	393	1,4
Bruguière (la) ∞	18	-	5	23	0,1
Castillon du Gard	545	1 299	-	1 844	1,7
Collias	2 083	9	-	2 092	2,0
Flaux	532	-	23	555	1,7
Foissac ∞	14	-	-	14	0,0
Fons sur Lussan	2	-	1 268	1 270	5,2
Fontarèches	-	-	-	-	-
Fournès	39	2 447	-	2 486	3,1
La Capelle et Masmolène	297	-	-	297	0,7
Lussan	12	-	2 648	2 660	4,6
Montaren et St Médiars	2 317	27	17	2 361	1,8
Pougnadoresse ∞	4	-	-	4	-
Pouzilhac ∞	-	-	-	-	-
Remoulins	289	3 005	-	3 294	1,6
St Bonnet du Gard	61	797	-	858	1,1
St Hilaire d'Ozilhan	76	1 791	-	1 867	2,6
St Hippolyte de Montaigu	408	-	-	408	2,9
St Laurent la Vernède ∞	-	-	-	-	-
St Maximin	2 672	-	-	2 672	3,7
St Quentin la Poterie	4 474	30	1	4 505	1,5
St Siffret	2 768	1	14	2 783	2,4
St Victor des Oules	408	-	-	408	1,6
Sanilhac Sagriès	1 365	-	1	1 366	1,5
Serviers & Labaume	508	-	-	508	1,2
Uzès	13 149	16	37	13 202	1,5
Vallabrix	559	-	-	559	1,5
Vallérargues	7	-	431	438	3,2
Valliguières	61	307	-	368	0,9
Vers Pont du Gard	2 302	266	2	2 570	1,5
Montfrin ⁽³⁾	18	3 638	-	3 656	1,2
TOTAL	37 499	13 671	4 634	55 804	

(1) N.P.U.C : Nombre de passages d'usagers de cette commune / (2) Ratio : N.P.U.C / nombre d'habitants de cette commune / (3) Montfrin : en convention avec le SICTOMU / ∞ : Les usagers de ces communes sont supposés utiliser les déchetteries sous convention avec le SICTOMU (SIVU de Choudeyrague à Garrigues Ste Eulalie, Saint Marcel de Careiret et Connaux).

◆ **Communes hors de la zone d'influence des 3 déchetteries du SICTOMU desservies par une déchetterie**

Les habitants situés hors de la zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU ont accès à une déchetterie gérée par une autre collectivité, grâce à des conventions établies entre les collectivités concernées et le SICTOMU. Le SICTOMU participe aux frais généraux de ces déchetteries, au prorata du nombre d'habitants concernés.

↻ **Déchetterie du syndicat Garrigues actives à Saint Marcel de Careiret :**

Commune	nb de passages 2007	% passages 2007	nb de passages 2008	% passages 2008	Evolution
La Bastide d'Engras	488	4,8%	555	5,4%	+13.7%
La Bruguière	441	4,3%	493	4,8%	+11.8%
Fontarèches	640	6,3%	561	5,5%	-12.3%
Pougnadoresse	285	2,8%	325	3,2%	+0,14%
St Laurent la Vernède	1809	17,8%	1754	17,0%	-3%
TOTAL	3663	36%	3688	35,9%	+0.7%

↻ **Déchetterie de Connaux :**

La commune de Pouzilhac est concernée (aucune donnée disponible).

↻ **Déchetterie du SIVU de Choudeyrague à Garrigues Saint Eulalie :**

Commune	nb de passages 2007	% passages 2007	nb de passages 2008	% passages 2008	Evolution
Aigaliers	210	2,1%	243	2,5%	+0,16%
Foissac	613	6,1%	541	5,6%	-11.7 %
TOTAL	823	8,2%	784	8,1%	-4.7 %

◆ **Communes hors de la zone d'influence, desservies par une collecte des encombrants**

Dans un souci d'égalité du service public pour tous les habitants des communes du territoire, un service de collecte des encombrants en porte à porte est organisé dans les communes éloignées d'une déchetterie. La fréquence est mensuelle sauf de mai à septembre où il n'y a pas eu de collecte.

Les communes de Flaux, La Capelle et Masmolène, Saint Quentin la Poterie, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Victor des Oules et Vallabrix sont concernées par la collecte des encombrants.

1.2.4. Prévention des déchets / réduction des flux

◆ Les déchets piquants

Une collecte des déchets piquants a été mise en place auprès des 10 pharmacies du SICTOMU. Elle permet de collecter les seringues et autres déchets piquants qui présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte.

En 2008, 784 contenants ont été livrés aux pharmacies [490 de 1,5 litres, 294 de 5 litres] et 740 contenants ont été collectés et traités dans une filière adaptée [490 de 1,5 litres, 250 de 5 litres].

Entre 2008 et 2007, le nombre d'emballages incinérés a augmenté de 26% pour les conteneurs plastiques de 1,5 litres et de 34% pour ceux ayant une capacité de 5 litres.

◆ Les piles et batteries usagées

Afin d'améliorer la qualité du RESTE et de respecter la filière de traitement, une collecte de piles et de batteries usagées a été mise en place sur le territoire. 61 collecteurs de piles de deux formats (un grand et un petit modèle) ont été installés dans 59 points de collecte : mairies, établissements scolaires et commerces intéressés.

Ce dispositif de collecte complémentaire des apports en déchetterie a été instauré en avril 2007 et a permis de récolter 1 250 Kg de piles et batteries usagées en 2008.

◆ Les bouchons

Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU par l'intermédiaire de la déchetterie à Uzès.

En 2008, cette collecte a permis la valorisation de 2 tonnes de bouchons.

◆ Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place au siège du SICTOMU ainsi qu'à la déchetterie à Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle s'est étendue aux déchetteries de Fournès et de Lussan depuis juin 2007. Elle a permis la collecte de 534 kgs de cartouches d'encres (soit une évolution de + 118 % par rapport à 2007).

◆ Le compostage domestique

Le compostage individuel permet la valorisation des déchets organiques, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement. Mais cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin.

Le SICTOMU met à disposition 2 modèles de composteurs, l'un en bois d'un volume de 575 l, traité en autoclave, l'autre en plastique recyclé d'un volume de 325 litres.

Entre 2002 et 2008, 1966 foyers se sont portés volontaires (contre une participation financière) pour obtenir un composteur, portant le taux d'équipement à 14,5% sur le territoire.

Chaque usager possédant un composteur a reçu des fiches de suivi et de conseils liées à la pratique de l'art du compostage. Ces documents de communication permettent d'assurer un suivi de la qualité du compost.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies) a lancé en 2007 un plan national de soutien au compostage domestique (PNSCD). Dans ce cadre, le SICTOMU a été sélectionné pour faire partie des 40 opérations exemplaires de ce plan.

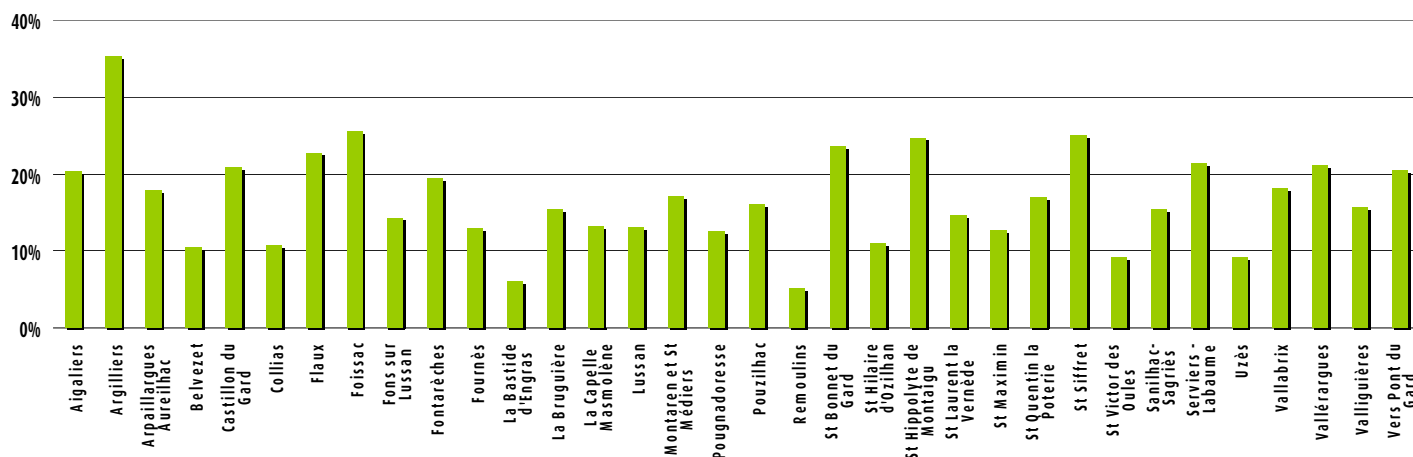
Cette participation à un double objectif : d'une part, la démarche du SICTOMU sert de base à la construction de fiches pratiques à l'attention des collectivités qui souhaiteraient lancer une opération de promotion du compostage domestique (types de composteurs distribués, modalités de mises à disposition des usagers, suivi et accompagnement, documents de communication) ; d'autre part, le SICTOMU a pu bénéficier d'une étude réalisée par un cabinet sur un panel de sa population pour obtenir des informations plus détaillées quant aux pratiques adoptées sur son territoire : utilisation du compost, quantités détournées, attentes des usagers,...

En 2008, 70 composteurs bois et 21 composteurs plastiques ont été livrés.

🌿 Nombre et types de composteurs par commune

COMMUNE	2002		2003			2004		2005		2006		2007		2008		TOTAL
	Bois 575	Plast.	Bois 575	Bois 365	Plast.	Bois 575	Plast.	Bois 575	Plast.	Bois 575	Plast.	bois 575	Plast.	bois 575	Plast.	
Aigaliers	-	-	16	8	2	2	-	1	-	16	4	1	-	-	-	50
Argilliers	9	7	-	-	-	-	-	2	-	6	4	1	1	1	1	32
Arpaillargues & Aureilhac	33	18	1	-	-	5	2	1	1	12	4	4	-	1	1	83
Belvezet	-	-	-	-	-	4	-	3	-	4	2	-	1	-	-	14
Castillon du Gard	-	-	33	22	7	5	-	2	3	21	5	3	1	5	-	107
Collias	18	10	1	1	-	6	-	1	1	6	5	7	1	3	1	61
Flaux	10	5	-	-	-	3	-	-	-	4	1	9	2	-	1	35
Foissac	13	3	-	-	1	3	-	3	-	5	2	2	1	1	-	34
Fons sur Lussan	8	3	-	-	-	2	-	-	-	3	2	4	-	-	-	22
Fontarèches	-	-	-	-	-	1	-	-	-	8	4	2	2	-	-	17
Fournès	-	-	9	13	5	1	-	2	-	4	5	1	-	1	-	41
La Bastide d'Engras	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	2	-	-	1	-	7
La Bruquière	-	-	8	3	2	-	-	-	-	7	-	2	3	1	-	26
La Capelle Masmolène	-	-	8	3	7	-	-	-	-	6	-	3	1	0	2	30
Lussan	-	-	9	8	8	1	-	-	-	16	4	1	1	2	-	50
Montaren et St Médiers	35	26	-	-	3	8	2	-	-	12	10	2	-	5	-	103
Pougnadoresse	-	-	6	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12
Pouzilhac	11	8	-	-	-	1	2	3	-	4	5	1	1	1	-	37
Remoulins	-	-	8	3	8	1	1	1	-	22	13	1	2	1	-	61
St Bonnet du Gard	10	19	2	1	-	3	-	-	-	14	5	5	2	1	2	64
St Hilaire d'Ozilhan	-	-	5	16	1	-	2	1	-	5	5	2	-	1	-	38
St Hippolyte de Montaigu	-	-	-	-	-	1	3	-	-	10	5	1	-	-	1	21
St Laurent la Vernède	-	-	33	6	4	8	1	1	-	12	4	2	2	1	-	74
St Maximin	15	17	-	-	2	3	-	-	-	13	1	2	-	4	2	59
St Quentin la Poterie	54	19	6	8	4	9	6	3	-	52	16	10	2	11	-	200
St Siffret	-	-	40	14	17	11	5	1	-	31	7	8	-	4	3	141
St Victor des Oules	-	-	-	1	-	-	1	1	-	4	-	4	1	-	2	14
Sanilhac-Sagriès	24	14	-	-	2	1	-	1	-	14	4	1	1	-	-	62
Serviers - Labaume	15	5	7	3	3	-	-	-	1	10	1	-	-	1	-	46
Uzès	85	48	6	13	9	18	9	8	7	98	31	20	10	13	5	380
Vallabrix	-	-	8	4	5	1	-	-	-	5	-	3	-	7	-	33
Vallérargues	-	-	4	2	6	-	-	-	-	2	-	1	1	-	-	16
Valliguières	-	-	13	3	2	2	1	1	-	9	-	-	-	-	-	31
Vers Pont du Gard	-	-	34	24	17	3	-	1	-	18	14	3	1	4	-	119
TOTAL	340	202	257	161	116	103	35	37	13	457	165	106	37	70	21	2120

🌿 Représentation du taux d'équipement des foyers en composteurs individuels par commune :



1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1.3.1. Redevance spéciale

◆ Définition et cadre légal

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers mais également des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La collectivité est donc libre de fixer ses obligations légales (caractéristiques et quantités des déchets, définitions des sujétions techniques particulières) qu'elle assurera dans le cadre du service public d'élimination. La loi du 13 juillet 1992 qui fixe le cadre réglementaire de la gestion des déchets, rend obligatoire depuis le 1er janvier 1993, pour les collectivités n'ayant pas institué la redevance générale (REOM), l'instauration de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Cette redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerces, activités tertiaires, établissements publics), de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu.

Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion des déchets orientée vers l'optimisation du service de collecte et la maîtrise des coûts de gestion, le SICTOMU a choisi d'instaurer la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers. Ainsi, le 16 décembre 2003, le Comité Syndical du SICTOMU a voté l'instauration de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2004.

◆ Les modalités de mise en œuvre

Par délibération du 20/12/2005, le Comité Syndical modifie le champ d'application de la redevance spéciale. Ainsi, depuis le 1er janvier 2006 la redevance spéciale concerne toutes les activités et se décline en fonction du mode de collecte :

❖ Activités équipées de bac(s) individuel(s) :

La base de la tarification de cette redevance spéciale a été établie par délibération du SICTOMU, à partir du coût annuel d'élimination au litre de déchets (collectés et traités) fixé à 0,039 € pour l'année 2008.

La tarification comprend :

- Le coût d'élimination = coût annuel d'élimination au litre X volume moyen annuel estimé. (Volume calculé en fonction du volume de conteneurs mis en place et de la fréquence de collecte).
- Le coût de location/maintenance = 0,07€ par litre de bac et par an

❖ Activités situées en zones de colonnes enterrées :

La facturation est forfaitaire.

Le forfait annuel est basé sur le volume moyen produit par catégorie d'activité et la surface d'exploitation de l'activité, selon le tableau ci-dessous :

	Activités				
	Alimentaire		Autres commerces de détail, réparations et services personnels	Artisans, commerces d'antiquités et brocantes, services à dominante administrative	
	Restauration	Métiers de bouche		Plus de 5 salariés	Moins de 5 salariés
Volume annuel moyen	26 000 litres	15 600 litres	7 800 litres	< 5 200 litres	< 1 040 litres
Base forfaitaire €/an	1 014	608,4	304,2	202,8	40,56
Forfait pondéré €/an	1 014 x Sp /Smed	608,4 x Sp /Smed	304,2 x Sp /Smed	202,8 x Sp /Smed	40,56 x Sp /Smed
Abattement déchetterie	Déduction du montant facturé annuellement en déchetterie jusqu'à hauteur de 10 % du montant de redevance				

Sp : surface pondérée totale de l'établissement. Elle prend en compte la surface intérieure et la moitié de la surface extérieure (6 mois d'utilisation). Smed : surface médiane (valeur qui sépare en 2 effectifs égaux l'ensemble des surfaces de la catégorie). La base forfaitaire correspond au coût d'élimination du volume annuel moyen, sur la base du coût au litre d'élimination fixé à 0,039 euros.

◆ Les redevables de l'année 2008

Les établissements soumis à la redevance spéciale pour l'utilisation des services de collecte du SICTOMU pour l'année 2008 se répartissent de la façon suivante :

- 7 campings,
- 251 producteurs équipés de bacs individuels dont 50 gros producteurs (>600L en place) et 2 marchés publics,
- 364 producteurs situés en zone de colonne enterrée et soumis au forfait.

◆ **La redevance spéciale représente pour l'année 2008 un montant de 374 855,36 €** (soit une hausse de 9,25% par rapport à 2007).

La part des déchets non ménagers estimée :

Services	Quantité (t)	Quantité totale (t)	Ratio (%)
RESTE	1 922,34	7 962,30	24,14
Déchetteries	716,80	10 924,89	6,60
TOTAL	2 639,14	18 887,19	14

1.3.2. Collectes spécifiques

◆ Les cartons d'emballages

Considérant les volumes importants de cartons d'emballages issus des activités commerciales, le SICTOMU a décidé de mettre en place des collectes spécifiques hebdomadaires, dans les centres ville.

Ces collectes existent depuis 2005 à Uzès et St Quentin la Poterie et depuis 2006 pour les communes de Remoulins et Vers Pont du Gard.

Les cartons d'emballages sont collectés 2 fois par semaine à Uzès (mardi et vendredi) et 1 fois sur les communes de St Quentin la Poterie (vendredi), Remoulins (samedi) et Vers Pont du Gard (samedi).

◆ Le verre des restaurateurs, cafetiers

Une collecte spécifique du verre est assurée deux fois par semaine (lundi et vendredi), pour toutes les activités de restauration et débits de boissons du centre ville d'Uzès.

Ces collectes permettent de valoriser une part importante de cartons et de verres

◆ Résultats moyens de collecte

Matériaux	Fréquence de collecte	Distance parcourue	Temps moyen de collecte
Verre	C2	20 Km	0h50
Carton Uzès / St Quentin la Poterie	C2 / C1	30 Km	2h25
Carton Remoulins et Vers Pont du Gard	C1	35 Km	1h30

◆ Evolution des collectes auprès des commerçants

Type de déchet	Quantité collectée et traitée (t)		
	2007	2008	Evolution
RESTE	193,28	195,81	1,31 %
Déchetteries	120,56	61,69	(1)
Total	313,84	257,50	-17,95%

(1) Les données 2008 sont fiables. En revanche, celles de 2007 n'ont pas été renseignées en totalité et sont donc erronées.

1.4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1.4.1. Quai de transfert à Argilliers

Depuis le 1er janvier 2007, l'exploitation du quai de transfert est gérée par le SICTOMU et non plus par le syndicat de traitement.

Ce quai permet d'accueillir l'ensemble des déchets collectés par le SICTOMU (à savoir : RESTE, verre, emballages, papier, et les cartons provenant des professionnels) et les services municipaux des mairies qui en ont fait la demande.

Un gardien assure la gestion de ce quai. Un système de double pesée est mis en place.

1.4.2. Modalités d'exploitation du service d'élimination

	REGIE	Délégation	Titulaire du marché
COLLECTE	RESTE	X	
	Verre	X	
	PJRCM	X	
	Emballages	X	
	Encombrants	X	
	Cartons	X	
	Bois	X	
	Végétaux	X	
	Gravats	X	
	DMS	X	
	DEEE	X	
Métaux	X		
TRAITEMENT	Transport verre	SRE	
	Transport RESTE	SRE	Delta Recyclage jusqu'en mai 2008 puis JPM à Vauvert (30)
	Transport déchetterie	SRE	SITA Sud
	Stockage Encombrants	SRE	SITA
	Valorisation Verre	SRE	Verreries du Languedoc
	Tri PJRCM	SRE	Ecoval 30
	Tri Emballages	SRE	Ecoval 30
	Valorisation métaux	SRE	GDE
	Valorisation cartons	SRE	Ecoval 30
	Valorisation bois	SRE	SITA
	Valorisation Végétaux	SRE	Ecoval 30
	Valorisation gravats	SRE	BIOCAMA
	Incinération DMS	SRE	Solamat-Merex
	Transport DEEE	SRE	Varray-Parisi
	Déchets piquants	PACADEM	NOVERGIE

1.4.3. Nature des traitements et valorisation

Unité de Traitement	Déchets traités	Techniques utilisées	Lieux
Centre de tri	Papiers, journaux Cartons Emballages	Valorisation matière = recyclage	ECOVAL - Beaucaire (30)
CET de classe 2	Déchets divers	Stockage	SITA - Entraigues (84)
Centre de compostage	Végétaux RESTE	Compostage	ECOVAL - Beaucaire (30) Refus SITA Bellegarde (30) ou Entraigues (84)
Installation de traitement des déchets spéciaux	DMS Déchets piquants	Incinération avec récupération d'énergie	SOLAMAT - Fos sur mer (13) NOVERGIE - Vedène (84)
Installation de traitement	Verre Gravats Métaux Bois DEEE Batteries Piles	Valorisation matière	Verrerie du Languedoc - Vergèze (30) BIOCAMA - Garons (30) GDE - Aubord (30) SITA Sud - Marguerittes (30) VARRAY PARISIS - Montpellier (34) GDE - Aubord (30) ACOOOR Environnement - Cestas (33)

1.5. Données techniques

1.5.1. Mesures de prévention

1.5.1.1. Les règles d'hygiène et de sécurité

◆ Equipements de Protection Individuelle

Des Equipements de Protection Individuelle adaptés aux risques métiers leur ont été fournis. Ces vêtements doivent être portés en permanence.

◆ ACMO

Le SICTOMU a nommé un Agent Chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la Mise en Oeuvre de la prévention (ACMO) le 2 avril 2004.

Sa mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, auprès de laquelle il est placé, dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

◆ Création de procédures métiers destinées à améliorer la prévention des risques professionnels

Dans le cadre de l'élaboration de la démarche qualité, des procédures et instructions de travail applicables aux chauffeurs et aux ripeurs ont été élaborées. Ces documents identifient les risques professionnels associés aux différents métiers et les mesures de prévention mises en oeuvre.

Les agents opérationnels sont sensibilisés et formés régulièrement à l'importance du respect des consignes de sécurité.

1.5.1.2. Les formations

Des stages de formation intégrant les spécificités des risques et des moyens de prévention liés à la nature de l'activité de collecte du RESTE ont été proposés aux agents du SICTOMU.

- **43 formations** ont été dispensées durant l'année 2008 aux agents du SICTOMU
- **CACES.** Cette formation à l'utilisation des grues avec télécommande, a concerné 6 agents.

1.5.1.3. Mises aux normes des équipements de collecte

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation des équipements de collecte, les bennes de RESTE sont mises en conformité. Des caméras, des cellules photoélectriques et des capteurs sont installés afin d'assurer la sécurité des agents de collecte.

1.5.2. Actions de communication

En 2008, l'ensemble du dispositif de communication habituel a été maintenu (animations scolaires, Lettre du SICTOMU, site Internet, pack nouvel arrivant, suivi des erreurs de tri..) et le Projet Tri&Co jugé trop coûteux a été remplacé par des actions événementielles comme l'Opération Foyer Témoin ou les journées Récup' Greniers.

1.5.2.1. Sensibilisation des usagers ménagers

Principaux acteurs et destinataires du service, plusieurs actions ont été menées vers cette cible :

➔ **Diffusion de la Lettre du SICTOMU**, lettre d'information publiée tous les six mois et envoyée depuis 2006 sous pli nominatif pour accroître son taux de pénétration dans les foyers et donc son impact. La Lettre du SICTOMU est semestrielle ; 2 numéros sont donc parus en 2008 et ont été envoyés à plus de 15000 foyers.

Montant des subventions perçues pour ce support de communication :
Le Conseil Général du Gard : 5.278 €

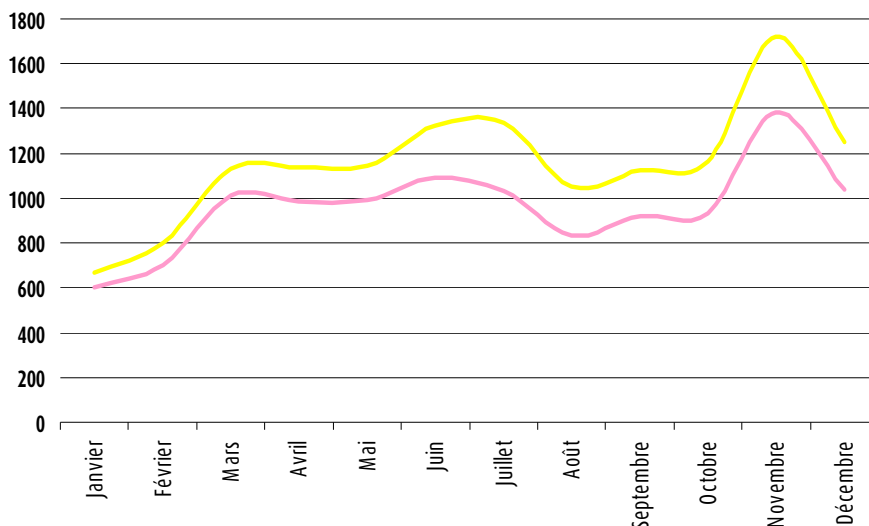
➔ **L'opération Foyer Témoin** : initiative nationale de l'ADEME, cette action consistait à recruter des foyers prêts à peser tous leurs déchets sur une période de 3 à 9 mois. Une première phase d'un mois ne demandait aucun changement dans les habitudes des participants.

La seconde étape impliquait l'adoption de 4 nouveaux gestes simples (compostage, boire l'eau du robinet, réutiliser...). Cette démarche permettait d'obtenir des données concrètes sur l'impact de la réduction des déchets. Le SICTOMU a recruté par voie de presse, Internet ou bouches à oreilles 18 foyers qui ont accepté de peser leurs déchets du mois avril au mois de juin 2008. Accompagnés par des réunions d'informations ou encore une animation en grande surface, les foyers ont obtenu des résultats éloquentes : une baisse du poids des déchets de plus de 35% avec un changement des habitudes. Cette opération constituera la base argumentaire de la prévention des déchets pour l'avenir sur notre territoire.

→ **Site Internet du SICTOMU www.sictomu.org**, mis en ligne en 2006 : présentation du SICTOMU, cadre général de la gestion des déchets, consignes de tri, prévention déchets, compostage individuel, déchets d'activités professionnelles, divers formulaires, moteur de recherche « où je jette... ». La fréquentation a atteint les **1384** visiteurs différents au mois de novembre, faisant suite à l'annonce de l'augmentation de la TEOM.

🔗 **Connexions sur l'année :**

Mois	Visiteurs différents	Visites
Janvier	604	667
Février	699	801
Mars	1013	1133
Avril	988	1135
Mai	992	1143
Juin	1095	1323
Juillet	1033	1338
Août	833	1049
Septembre	923	1125
Octobre	933	1163
Novembre	1384	1719
Décembre	1036	1248
TOTAL	11533	13844



→ **Partenariat sur les bouteilles et flacons plastique** : dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, du 1er au 7 avril 2007, Le SICTOMU avait conclu un partenariat avec 2 associations humanitaires (les Amis des Enfants du Monde - AEM - et la Croix Rouge) sur la collecte des bouteilles et flacons plastique : pour chaque tonne collectée entre le 1er avril 2007 et le 30 mars 2008, 15euros seraient reversés à chaque association. Avec une collecte de près de 170 tonnes, chaque association s'est vue offerte un chèque de 2250 euros chacune le lundi 7 avril 2008 à l'occasion de la Semaine du Développement Durable 2008.

→ **Opération « Récup Grenier »** après le succès rencontré l'année précédente, le SICTOMU a profité de la nouvelle édition de la Semaine Nationale de Réduction des déchets pour renouveler cet évènement. Si le principe est resté le même (collecte des objets emmenés en déchetterie le jour même et redistribution gratuite aux intéressés), l'expérience s'est cette fois-ci déroulée dans les trois déchetteries du territoire (Fournès le 24/11, Uzès le 26/11 et Lussan le 29/11). Relayée par une presse saluant l'initiative (Radio France Bleu, Midi Libre, Républicain d'Uzès), les résultats sont encore au rendez-vous malgré une météo peu clémente : plus de 70% des objets redistribués, des donateurs heureux de pouvoir favoriser le réemploi et des repreneurs satisfaits d'avoir économiser certaines dépenses.

→ Habillage d'un camion-benne avec des visuels promouvant la collecte sélective.

→ Participation à des actions événementielles proposées par la commune de Saint Quentin La Poterie dans le cadre d'une semaine éco-citoyenne. Mise à disposition de documents et matériels sur la gestion des déchets et accompagnement des élèves de l'école primaire dans le nettoyage de la commune.

→ Suite à la mise en place de la collecte en bacs individuels du RESTE, une communication ciblée a été mise en place : un courrier nominatif envoyé à domicile lorsque des anomalies sont constatées lors de la collecte (erreurs de tri, bac qui déborde, présence d'encombrants). Si l'anomalie se répète, un courrier de rappel est envoyé ; si elle se répète une nouvelle fois, l'ambassadeur du tri se déplace à domicile.

En 2008, 1474 courriers ont été adressés avec un taux de réponse de l'ordre de 60%.

→ Distribution de kits nouveaux arrivant, contenant dans une chemise l'ensemble des documents de communication (Lettre du SICTOMU, mémo du tri, planning de collecte, guide déchetterie, fiche compostage) et d'un sac de pré-collecte. 150 nouveaux ont été distribués en mairie durant l'année écoulée.

→ Une rencontre du nouveau Président avec les communes: dans un souci d'écoute pour la nouvelle prise de fonction de M. ZIV en qualité de Président du Syndicat, ce dernier a rencontré durant l'été les maires et élus des 34 communes adhérentes. Une liste d'interrogations et de suggestions a ainsi pu être établie. Ces rencontres sont à la base d'une coordination renforcée entre le Syndicat et les communes.

1.5.2.2. Sensibilisation du public scolaire

Le public scolaire (élèves et enseignants) a été sensibilisé à travers plusieurs actions, pendant les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009 :

- interventions en classe (en principe : 3 demies journées par classe, sur le thème du tri, du recyclage, de la protection de l'environnement et de l'éco-citoyenneté, en fonction des niveaux). Le programme était modifiable également selon la demande des enseignants
- compostage individuel au sein des écoles
- visite de sites (centre de valorisation des déchets à Beaucaire)

◆ Interventions en milieu scolaire en 2008

Uzès (Ste Anne)	CE1 à CM2	197 élèves
Castillon du Gard	CM1 - CM2	30 élèves
Castillon du Gard	Maison Familiale et Rurale	20 élèves
Saint Siffret	CP à CM2	53 élèves
Saint Quentin la Poterie	CP à CM2	96 élèves
Remoulins	GS - MS	48 élèves
Saint Bonnet du Gard	CE1 - CE2	25 élèves
TOTAL		469 élèves

1.5.2.3. Sensibilisation des usagers non ménagers

Les actions de communication destinées aux usagers non ménagers ont porté sur :

- Des courriers envoyés par la Responsable aux Professionnels pour les anomalies de collecte constatées. Ainsi, 80 courriers ont pu être envoyés.
- Une insertion publicitaire incitant les professionnels à s'inscrire à la redevance spéciale (en substitution de la TEOM) dans le Républicain d'Uzès.
- Un article dans le Républicain d'Uzès expliquant le principe de la redevance spéciale et les modalités d'inscription.
- Une opération de communication sur les déchets de garage a débuté en 2008 en partenariat avec Sud Rhône Environnement, les chambres consulaires, syndicat de l'automobile (CNPA). L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de déchets dangereux et toxiques collectés afin de limiter la pollution du compost produit à partir du RESTE.

Les professionnels de l'automobile possédant un bac pour la collecte du RESTE (soit 17 professionnels) ont ainsi été sensibilisés au tri de leur déchets et orientés vers des filières spécialisées. A terme, les bacs non triés seront refusés à la collecte.

1.5.2.4. Bilan Financier

L'ensemble des actions de communication mené en 2008 a représenté un investissement initial de 35.670 € qui, après déduction des soutiens et subventions, a représenté une charge nette de 14.834 € pour le SICTOMU, soit une dépense de 0.51 € par habitant.

1.5.3. Propreté & nettoyage

Une équipe est dédiée notamment à l'entretien et au nettoyage de l'ensemble des colonnes aériennes et enterrées du SICTOMU.

	Nombre	Actions sur les colonnes
Lavage de colonnes	4416 (4 X plus qu'en 2007)	Désinfection, suppression des tags...
Réparation de colonnes	412	Changement de certaines pièces (pédales, trappes), remplacement de la signalétique de tri (autocollants)...

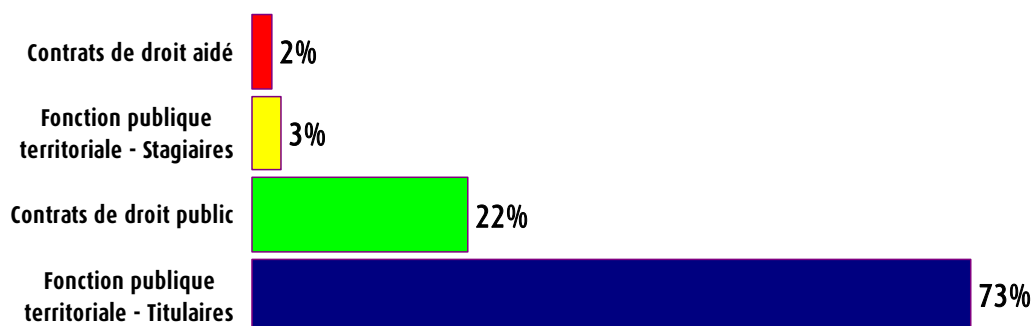
1.5.4. Emplois

EMPLOIS	Nombre au SICTOMU	* équivalents en temps plein
Direction	1	
Agents opérationnels de collecte	32.25	
Responsables techniques et déchetteries	4	
Administration Générale	2.38 ⁽¹⁾	
Agent Espaces Verts	1	
Agents du quai de transfert	1	
Communication	2	
Gardiens de déchetteries	4	
Gestion des professionnels	1	
Maintenance	2	
Qualité	1.67 ⁽²⁾	
TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN	52.3	

(1) Embauche d'une personne au service comptable en août 2008 dans la perspective du départ à la retraite de la comptable

(2) Remplacement du Responsable Qualité pendant son congé maternité

◆ Effectif par statut



2.1. Dépenses du service

2.1.1. Montant global annuel

Montant du résultat de l'année 2008 (section de fonctionnement) : **4 674 476,60 €**.

En 2008, le SICTOMU a régularisé sa situation financière et rattaché la totalité des charges de 2008 à l'exercice budgétaire 2008, ce qui n'était pas le cas dans le passé. En effet, 371 033 € de charges imputables à l'année 2007 ont été payées en 2008. Ce montant est responsable à lui seul d'une augmentation de 8,6% du budget de fonctionnement 2008 et représente en masse 10%M du budget de fonctionnement réalisé en 2007.

Service considéré	Quantité (t)	Montants correspondant à l'exercice budgétaire 2008		Montants 2008 corrigé (sans les charges de 2007 payées en 2008)	
		Coût total ⁽¹⁾	Coût / tonne	Coût total ⁽¹⁾	Coût / tonne
RESTE	7 962	2 005 258	251.84	1 794 908	225.43
Collecte sélective (inclus également la collecte et le traitement des cartons et verres provenant des professionnels ainsi que l'achat des composteurs)	3 283	325 384	99.10	445 539	135.7
Déchetteries (inclus également la collecte des encombrants et le transport et le traitement des Déchets d'Activité de Soins)	11 121 ⁽²⁾	1 150 290	103.44	983 938	88.48
Propreté et Nettoyage		458 552		351 695	
Communication		126 932		125 571	
Administration générale		608 061		601 793	
Global	22 366	4 674 477	209.00€/t	4 303 444	192.41€/t

(1) Coût net pour l'ensemble de l'élimination des déchets produits sur le territoire.

(2) Quantités collectées par le service de déchetterie géré par le SICTOMU (à Uzès, à Fournès et à Lussan).

Commentaires :

- Entre 2007 et 2008 le tonnage global collecté a augmenté de 7% avec une augmentation de 2% pour le RESTE et 13% pour les déchets apportés en déchetteries.

- Selon l'exercice budgétaire, le budget traitement a augmenté de 30% entre 2007 et 2008.

Toutefois, cette hausse ne veut pas dire que le traitement de nos déchets a augmenté de 30% puisque jusqu'en 2007 le rattachement des charges n'était pas pratiqué, ce qui faussait l'analyse des données. Par exemple en 2008, 151 777 € de factures ont été payées. Ce montant est responsable d'une hausse du budget de 13%.

Lorsqu'on analyse les factures du 1er janvier au 31 décembre, le montant du transport et du traitement de nos déchets a augmenté en réalité de 12.6% sachant que nos tonnages ont augmentés de 7%.

Le budget de traitement du RESTE a augmenté de 6%, les recettes perçues en 2008 affectées à la collecte sélective (soutiens Adelphe et ventes des matériaux) ont reculé de 35% et le budget traitement des déchets apportés en déchetteries a augmenté de 12%.

Concernant la collecte et la gestion du SICTOMU, une analyse détaillée par service laisse apparaître des augmentations conséquentes sur les services suivants : Propreté/Nettoyage, Collecte sélective et Administration générale.

Le budget affecté à la Propreté et au nettoyage augmente de 45 % par rapport à l'exercice 2007. En est à l'origine notamment la prise en compte des amortissements afférents à un véhicule utilitaire et au système informatique embarqué des bennes à ordures ménagères ainsi qu'une remise de pénalités appliquées au prestataire chargé de la maintenance et de la location des bacs de RESTE et des composteurs.

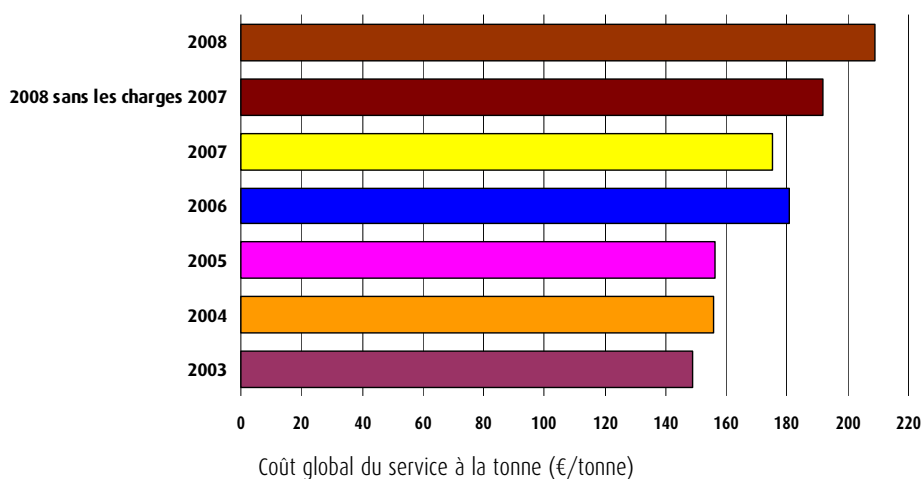
En effet, le prestataire ayant remédié aux dysfonctionnements qui lui avaient été reprochés, le Comité Syndical avait décidé, début 2008, à la suite de négociations intervenues entre le Président et cette Société, de procéder à l'annulation partielle des pénalités.

Les crédits dédiés à la Collecte sélective progressent quant à eux de près de 30 % ce qui s'explique par la maintenance des véhicules de collecte, les frais financiers découlant des emprunts afférents à l'achat d'un véhicule, de colonnes enterrées, les amortissements des matériels ainsi que l'acquisition de composteurs.

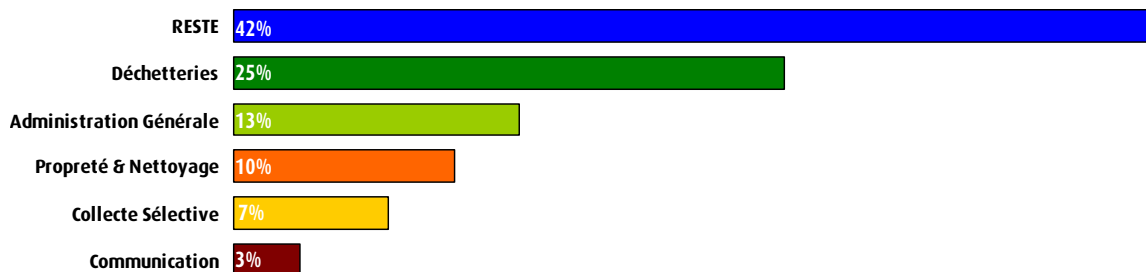
Le poste Administration générale évolue de + 19 %. Les raisons en sont notamment : l'imputation du report du déficit de l'année précédente, le versement d'honoraires divers (avocats, service d'assistance juridique), les frais liés à l'installation dans les nouveaux locaux (déménagement d'Uzès, maintenance informatique, acquisition de petits matériels), de télécommunications et frais financiers divers.

Enfin, il est important de souligner que les frais de personnel impactent également ces différents services. Ceux-ci ont globalement évolué de + 4 % sur 2008 pour différentes raisons : glissement vieillesse-technicité, revalorisation du point d'indice, augmentation du nombre d'heures supplémentaires effectuées (collecte des colonnes RESTE le dimanche en zone urbaine pendant la période estivale, ouverture de la déchetterie d'Uzès le dimanche matin...) et de l'assurance des risques statutaires.

◆ Evolution du coût global des déchets



2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets par service



2.1.3. Modalités de financement

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	2007	2008	Evolution
Paiement des professionnels en déchetterie	16 917 €	21 552 €	27%
Redevance spéciale	345 756 €	374 855 €	8%
Subventions	61 601 €	12 174 €	-80% ⁽¹⁾
Remboursement divers	188 710 €	855 378 €	353% ⁽²⁾
Participation des habitants (Produits de la TEOM)	2 915 655 €	3 400 233 €	17%
TOTAL	3 528 639 €	4 664 193 €	32%

(1) Les subventions à la communication de 2007 et 2008 seront versées en 2009. De plus le festival TRI & Co n'ayant pas eu lieu en 2008, les aides perçues jusqu'alors ont disparues. Parmi les subventions versées en 2008 : le bâtiment HQE, Tri&Co, les outils de communication, une étude E-cout, les collecteurs de piles.

(2) Comporte entre autre le remboursement par l'assurance des salaires liés aux arrêts maladies, les achats composteurs, la participation de la communauté de communes du Pont du Gard pour l'accès de la commune de Montfrin à la déchetterie de Fournès. Cependant, il convient de noter que la très forte évolution enregistrée provient de la décision du nouveau Président de solliciter le paiement intégral des pénalités appliquées à deux prestataires défaillants.

2.2. Prestations

2.2.1. Prestations de collecte et de traitement

Montant annuel des prestations d'élimination des déchets piquants confiées à une entreprise sous contrat : 9185 € TTC (prestations facturées pour la période d'octobre 2007 à décembre 2008).

2.2.2. Prestations de transport et de traitement

La compétence de traitement, incluant également le transport des bennes depuis le quai de transfert ou les déchetteries vers les centres de traitement, des déchets ménagers et assimilés, a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (basé à Beaucaire). Les marchés de services liés aux traitements sont donc passés en son nom, la prestation est refacturée au SICTOMU en fonction du tonnage traité.

Pour l'année 2008, les coûts de transport et de traitement pour l'ensemble des déchets collectés se décomposent de la manière suivante

◆ Le RESTE (RESidus des Tris Effectués)

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)
RESTE	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	78.89

Le coût du traitement du RESTE, ramené à la tonne, a augmenté de 4% entre 2007 et 2008. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du prix unitaire de traitement de la filière ECOVAL 30. La TGAP (8.21€/T en 2008) s'applique sur les refus de compostage (soit 51% du tonnage entrant).

◆ La collecte sélective

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)
Emballages	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	-352
Papiers, journaux, cartonnettes	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	47
Verre (dont verre prof.)	Verrerie du Languedoc	Vergèze (30)	-22
Coût global Collecte sélective			-48.03

Le coût global de traitement de la collecte sélective (coûts de traitement diminué des soutiens et des recettes provenant de la vente des matériaux) a augmenté en 2008. En effet, les recettes provenant de la vente des matériaux de la collecte sélective ont été plus intéressantes qu'en 2007 (+68%), par contre les soutiens ont été moins importants (-30%). En conclusion nous avons perçu moins d'argent en 2008 qu'en 2009. Toutefois, une partie des soutiens ADELPHÉ de 2007 (solde tout compte de l'année 2007) normalement versées en 2008 a été bloqué temporairement et devrait être perçues en 2009.

◆ Les déchets réceptionnés sur les 3 déchetteries du territoire du Sictomu

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)	Evolution
Métaux	GDE	Aubord (30)	-110.86	(1)
Cartons (dont cartons prof.)	Ecoval 30	Beaucaire (30)	40.96 (2)	+30%
Encombrants	SITA	Entraigues (84)	98.46	+2%
Végétaux	Ecoval 30	Beaucaire (30)	91.25	+4%
Bois	SITA	Marguerittes (30)	71.58	+2%
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	19.77	+1%
DMS	SOLAMAT Merex	Rognac (13)	982.45	-4%
DEEE	Varray-Parisi	Montpellier (34)	-40	(3)
Batteries	GDE	Aubord (30)	-139.98	(4)
Coût global déchetteries			52,54	

(1) Les recettes provenant de la vente ont progressé de 28% - (2) Le coût / tonne est faussé dans la mesure où les frais de traitement des cartons provenant des déchetteries sont facturés avec la collecte sélective pour percevoir les soutiens et dans la mesure où le tonnage cartons comprend les tonnes de cartons apportés en déchetteries et ceux collectés auprès des professionnels. Cependant, l'augmentation du coût de traitement des cartons de déchetteries s'explique essentiellement par une baisse des recettes provenant de la vente des cartons de 23% - (3) Dispositif mis en place en 2007. Les DEEE sont soutenus par un éco organisme à hauteur de 40€/T - (4) Les recettes provenant de la vente ont progressé de 26%

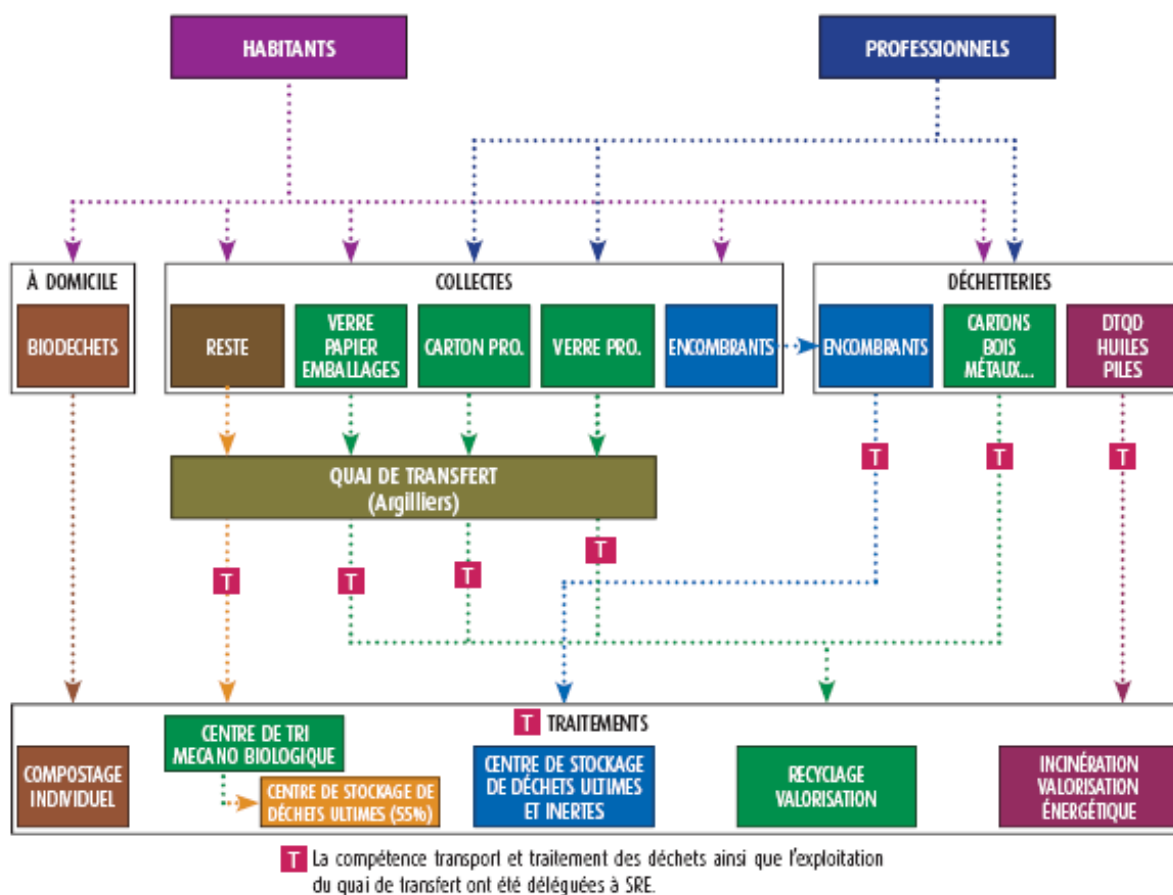
∞ Il s'agit du coût moyen de traitement et de transport facturé par SRE 1/01/2008 au 31/12/2008

Le coût/tonne est faussé dans la mesure où les frais de traitement des cartons provenant des déchetteries sont facturés avec la collecte sélective pour percevoir les soutiens et dans la mesure où le tonnage cartons comprend les tonnes de cartons apportés en déchetteries et ceux collectés auprès des professionnels. Cependant, l'augmentation du coût de traitement des cartons de déchetteries s'explique essentiellement par une baisse des recettes provenant de la vente des cartons de 23%.

Le tonnage réceptionné en déchetterie a augmenté de 10% en 2008. La tonne de déchets apportée en déchetterie coûte 52.54 € soit une hausse de 2% par rapport à 2007.

3. SYNTHÈSE

3.1. Présentation générale du service



3.2. Evènements marquants en 2008

- ◆ Suite aux élections municipales de 2008, une nouvelle équipe d'élus a été mise en place. Jean-Claude ZIV succède à Daniel ROUX à la présidence du Syndicat.
- ◆ Le SICTOMU a obtenu la certification ISO 9001 en mars 2008 pour la collecte des déchets ménagers des particuliers et des professionnels, la communication et la sensibilisation des usagers à la prévention et à la gestion de leur déchets. La politique qualité du SICTOMU comprenait également des objectifs sécurité (pour la prévention des risques professionnels) et environnementaux. JOINDRE la politique qualité du SICTOMU et la certif
- ◆ L'ensemble des services du SICTOMU a déménagé vers des locaux neufs au mois d'août 2008, à Argilliers.
- ◆ Implantation de nouvelles colonnes enterrées sur Uzès, Montaren St Médiers, St Quentin la Poterie.
- ◆ Acquisition et habillage d'un camion grue compacteur
- ◆ Conduite de l'opération foyers témoins avec un total de 18 foyers engagés.
- ◆ Opération Récup Greniers à la déchetterie à Uzès, de Fournès et de Lussan dans le cadre de la Semaine de la Réduction des déchets pour la 2^{ème} année consécutive.
- ◆ Conclusion du partenariat avec les AEM et La Croix Rouge sur la collecte des bouteilles et flacons plastique, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

3.3. Synthèse générale

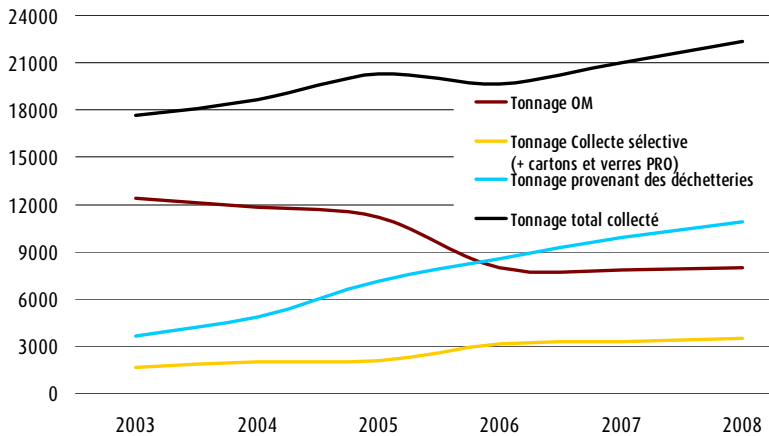
LE SICTOMU en bref

- ◆ 34 communes - 28 742 habitants - Habitat de type rural.
- ◆ Service de collecte en régie, traitement délégué.
- ◆ Mode de financement du service : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les ménages et la Redevance Spéciale pour les pros.
- ◆ Effectif : 52,3 équivalents temps plein (86,5% aux services techniques ; 13,5% aux services administratifs).
- ◆ Collecte sélective des déchets depuis 2003, en points d'apport volontaire = 3 flux collectés dans des colonnes (jaunes pour les emballages, bleues pour les papiers et petits cartons, et vertes pour le verre). Ces déchets sont apportés en centre de tri pour permettre leur valorisation (valorisation matière).
- ◆ Nombre de colonnes de tri : 405 colonnes (334 aériennes et 71 enterrées) soit un point de tri pour 225 habitants.
- ◆ 3 déchetteries : Uzès, Fournès et Lussan.
- ◆ Collecte des Ordures ménagères en bacs individuels de 120, 240 et 360 litres. Ces déchets sont compostés. Les refus de compostage (55% du tonnage) sont enfouis.
- ◆ Nombre de bacs individuels = 15198 unités.
- ◆ 14,2% des foyers sont équipés en composteurs individuels.
- ◆ Collecte des déchets d'activités de soins dans 10 pharmacies réparties sur le territoire (prestation déléguée).

INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE

- ◆ Evolution des tonnages collectés depuis 2003.

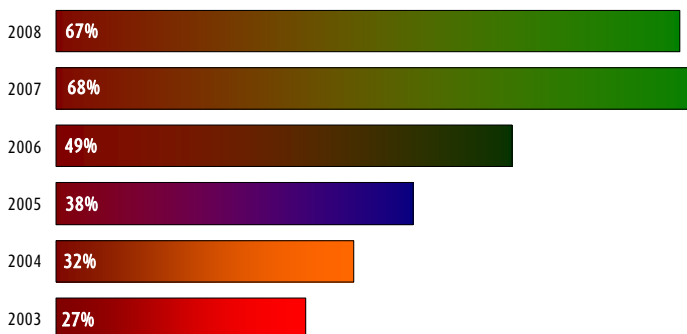


TRAITEMENT

- ◆ Répartition du tonnage collecté.

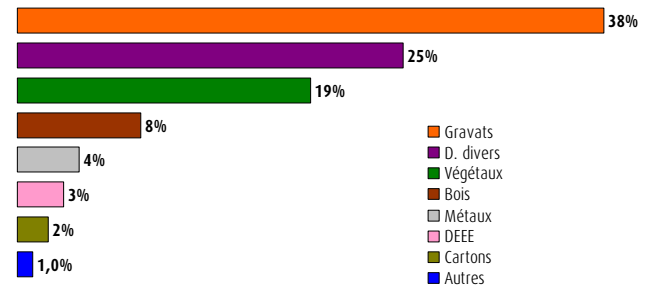


- ◆ Evolution de la part des déchets valorisés depuis 2003.

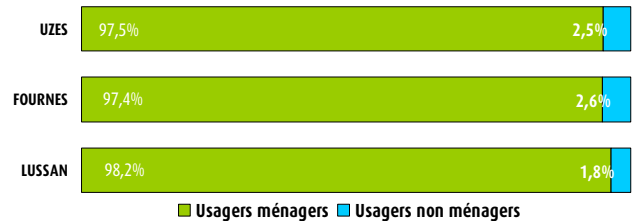


DECHETTERIES

- ◆ Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries.



- ◆ Fréquentation des déchetteries des usagers ménagers et non ménagers.

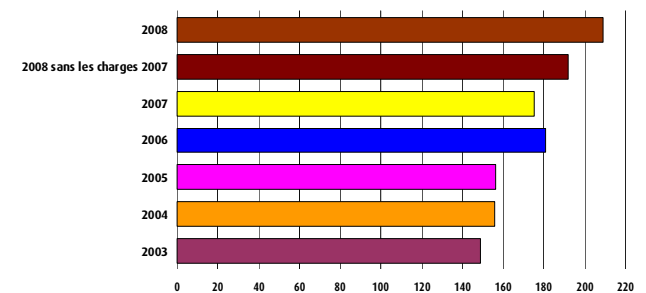


Nombre de cartes créées en 2008 : 1345.

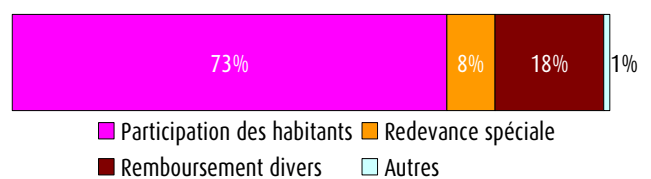
1287 pour les usagers / 58 pour les UNM.

INDICATEURS FINANCIERS

- ◆ Evolution du coût global du service depuis 2003 à la tonne (€/t)



- ◆ Financement du service



Autres : subventions & paiement des pros en déchetterie

4. ANNEXES

Tableaux de bords

Bilan tonnage 2008 - Collecte des ménages
Bilan tonnage 2008 - Collecte des ménages
Bilan tonnage 2008 - Collecte des ménages
Synthèse 2008
Comparaison tonnages 2008 - 2007

Certification ISO 9001

Politique Qualité
Certificat

Bilan tonnage 2008 – Collecte des ménages

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Collecte du RESTE (PAP)	642,60	523,56	594,90	625,22	670,26	694,64	859,42	788,46	742,34	635,04	569,24	616,62	7962,30
Verre (PAV)	151,21	79,54	69,32	142,29	109,46	127,59	161,52	166,51	112,89	137,78	59,20	98,50	1415,81
Emballages (PAV)	40,34	36,63	37,08	44,96	47,26	31,70	62,22	60,14	50,50	37,62	40,24	37,58	526,27
Taux de refus facturés	0,36	0,36	0,38	0,37	0,36	0,34	0,35	0,35	0,34	0,33	0,33	0,33	
Tonnage refus facturés	14,72	13,34	14,03	16,65	16,94	10,88	21,70	20,98	17,24	12,50	13,46	12,54	
Papier (PAV)	101,24	95,48	99,14	113,72	97,26	119,46	119,92	87,30	125,64	118,28	99,42	102,70	1279,56
Taux de refus facturés	0,07	0,08	0,07	0,07	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,05	
Tonnage refus facturés	7,52	7,43	6,58	7,55	5,82	6,55	6,57	4,78	5,55	4,93	3,83	4,68	
Total collecte sélective	292,79	211,65	205,54	300,97	253,98	278,75	343,66	313,95	289,03	293,68	198,86	238,78	3221,64
TOTAL GENERAL	935,39	735,21	800,44	926,19	924,24	973,39	1203,08	1102,41	1031,37	928,72	768,10	855,40	11183,94
Proportion CS / OM	0,31	0,29	0,26	0,32	0,27	0,29	0,29	0,28	0,28	0,32	0,26	0,28	0,29

Ratio sur le volume de déchets collectés (sur la base de 28 742 hab.)

RESTE kg/hab	22,36	18,22	20,7	21,75	23,32	24,17	29,9	27,43	25,83	22,09	19,81	21,45	277,03
Verre kg/hab	5,26	2,77	2,41	4,95	3,81	4,44	5,62	5,79	3,93	4,79	2,06	3,43	49,26
Emballages kg/hab	1,4	1,27	1,29	1,56	1,64	1,1	2,16	2,09	1,76	1,31	1,4	1,31	18,31
Papier kg/hab	3,52	3,32	3,45	3,96	3,38	4,16	4,17	3,04	4,37	4,12	3,46	3,57	44,52
Total CS kg/hab	10,19	7,36	7,15	10,47	8,84	9,7	11,96	10,92	10,06	10,22	6,92	8,31	112,09
TOTAL CS + RESTE kg/hab	32,54	25,58	27,85	32,22	32,16	33,87	41,86	38,36	35,88	32,31	26,72	29,76	389,11
Déchetteries													355,17
TOTAL MENAGES													744,28

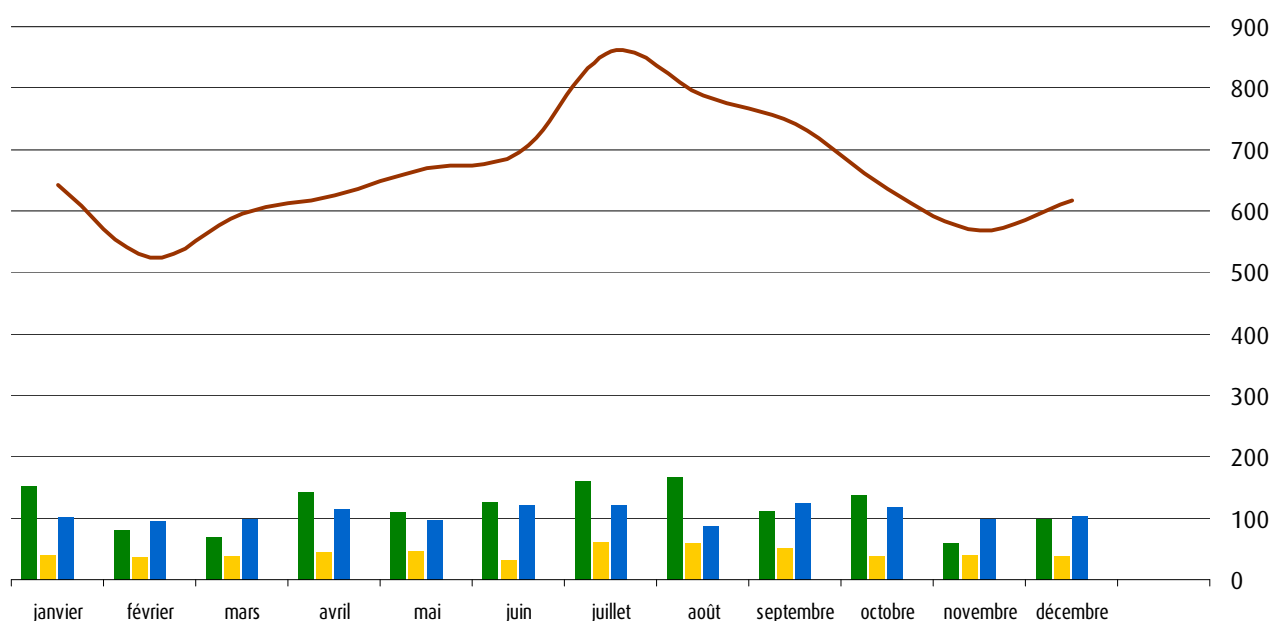
◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
OM (RESTE)	663,53	523,56	859,42
Verre	117,98	59,20	166,51
Emballages	43,86	31,70	62,22
Papier	106,63	87,30	125,64
CS	268,47	198,86	343,66

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



◆ Evolution du tonnage de déchets collectés en 2008



Bilan tonnage 2008 - Collecte des professionnels

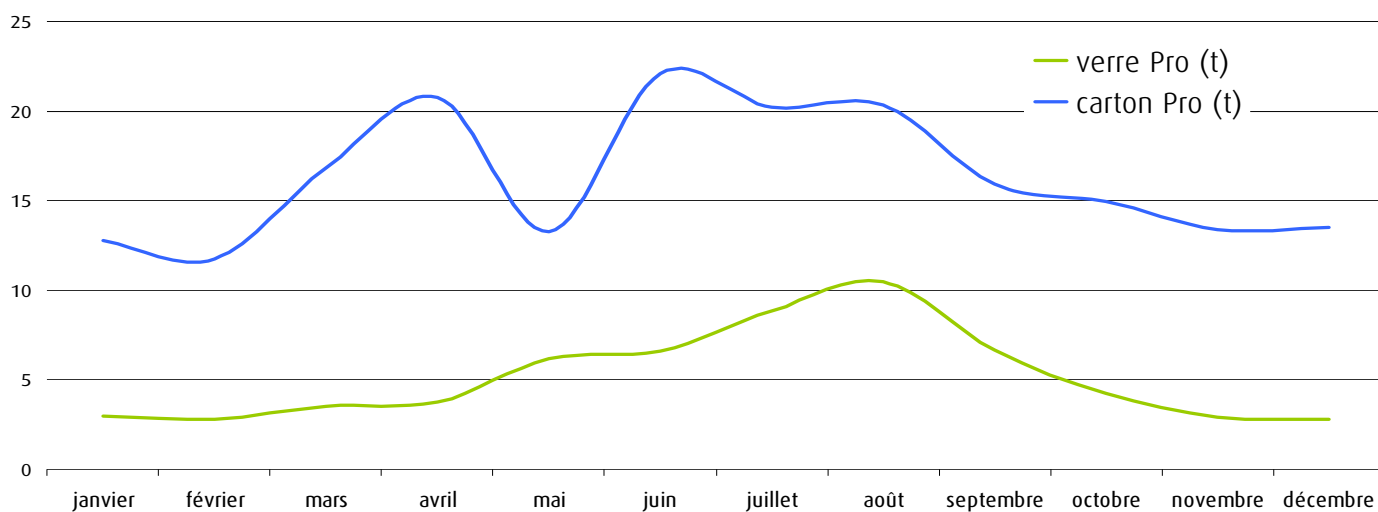
Tonnages déchets collectés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Carton Pro (t)	12,76	11,74	16,80	20,78	13,28	22,10	20,24	20,36	15,94	14,95	13,38	13,48	195,81
Verre pro (t) [∞]	2,99	2,78	3,50	3,77	6,18	6,61	8,84	10,45	6,67	4,22	2,92	2,76	61,69
TOTAL	15,75	14,52	20,30	24,55	19,46	28,71	29,08	30,81	22,61	19,17	16,30	16,24	257,50

Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Carton	16,32	11,74	22,10
Verre Pro	5,14	2,76	10,45

[∞] Pas de données provenant de l'extraction des données du quai de transfert - données estimées à partir des feuilles suivi de tournées

◆ Evolution du tonnage de déchets collectés en 2008



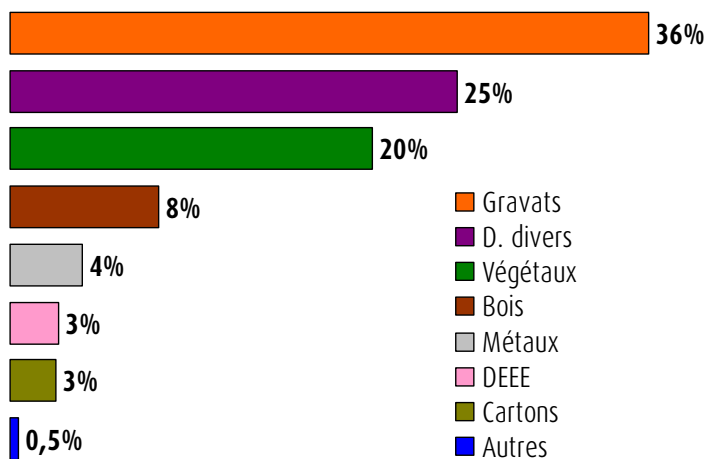
Bilan tonnage 2008 - Déchetterie d'Uzès

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	32,16	45,16	51,50	64,66	51,70	45,62	67,80	53,64	59,48	56,38	42,00	34,26	604,36
Végétaux	55,94	93,66	112,44	130,62	160,02	157,00	131,28	126,38	137,52	146,96	128,74	95,70	1476,26
Cartons	12,30	8,96	16,24	15,84	17,24	15,38	21,60	17,02	18,84	13,88	13,28	14,00	184,58
Déchets Divers	115,40	144,88	159,34	169,26	174,52	149,60	180,82	150,80	149,14	169,28	143,28	114,82	1821,14
Métaux	20,58	31,68	24,80	29,50	25,28	22,78	23,60	26,62	25,32	24,72	26,08	14,31	295,27
Gravats	191,40	269,92	216,63	265,06	212,90	246,42	220,43	158,74	190,74	283,60	184,76	161,00	2601,60
DMS	2,06	1,06	-	1,80	2,19	1,61	1,83	2,93	1,04	1,60	1,83	1,06	19,01
Piles	-	0,97	-	-	0,93	-	-	-	1,04	-	-	-	2,94
Batteries	-	0,52	0,60	0,88	0,56	-	-	0,70	0,64	-	0,84	-	4,74
DEEE	-	-	51,51	-	-	46,79	-	-	57,42	-	-	44,34	200,07
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huiles	0,72	0,72	0,42	0,72	0,72	0,54	0,63	1,33	0,54	0,54	0,45	0,36	7,69
TOTAL	430,56	597,52	633,48	678,34	646,06	685,74	647,99	538,16	641,72	696,96	541,26	479,85	7217,65

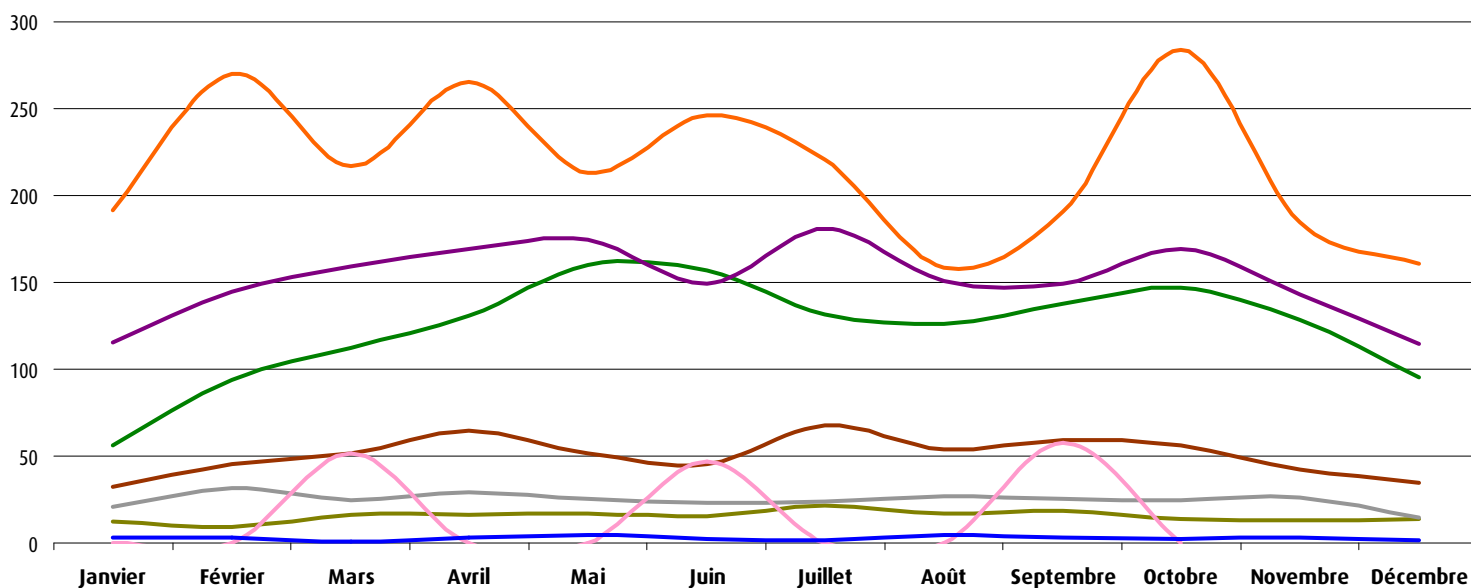
◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	50,36	32,16	67,80
Végétaux	123,02	55,94	160,02
Cartons	15,38	8,96	21,60
Déchets Divers	151,76	114,82	180,82
Métaux	24,61	14,31	31,68
Gravats	216,80	158,74	283,60
DMS	1,73	1,04	2,93
Piles	0,98	0,93	1,04
Batteries	0,68	0,52	0,88
DEEE	50,02	44,34	57,42
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,64	0,36	1,33

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



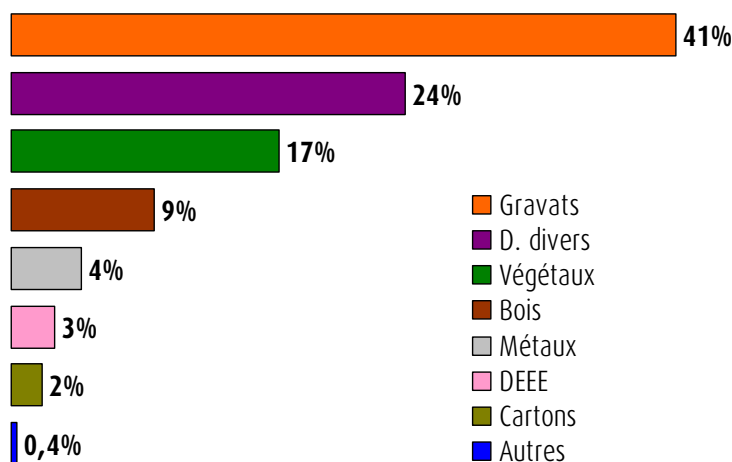
Bilan tonnage 2008 - Déchetterie de Fournès

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	20,86	17,12	24,92	26,48	22,26	23,74	24,62	21,46	26,36	24,98	23,78	14,00	270,58
Végétaux	30,98	31,56	35,18	49,46	63,36	48,62	42,40	35,94	36,68	59,40	42,48	30,88	506,94
Cartons	4,36	3,68	3,76	6,14	5,36	4,56	6,56	5,58	5,28	4,20	5,30	4,30	59,08
Déchets Divers	56,40	54,84	66,08	67,82	83,12	65,12	63,64	74,36	58,04	51,40	59,34	45,59	745,75
Métaux	10,28	10,16	14,70	11,22	13,60	8,60	10,64	10,20	10,98	15,04	8,48	9,42	133,32
Gravats	129,70	117,08	126,00	123,36	105,62	127,84	114,26	103,42	76,14	98,18	66,00	71,08	1258,68
DMS	-	0,70	-	0,86	1,22	-	-	0,96	-	1,16	1,19	0,24	6,32
Piles	-	-	-	-	-	-	0,32	-	-	0,26	-	-	0,58
Batteries	-	-	0,58	-	0,56	-	-	-	0,60	-	0,70	-	2,44
DEEE	-	-	18,31	-	-	19,78	-	-	21,22	-	-	22,10	81,40
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Huiles	-	0,72	-	-	0,81	-	-	-	0,81	-	-	-	2,34
TOTAL	252,58	235,86	289,53	285,34	295,91	298,26	262,44	251,92	236,11	254,61	207,27	197,60	3067,43

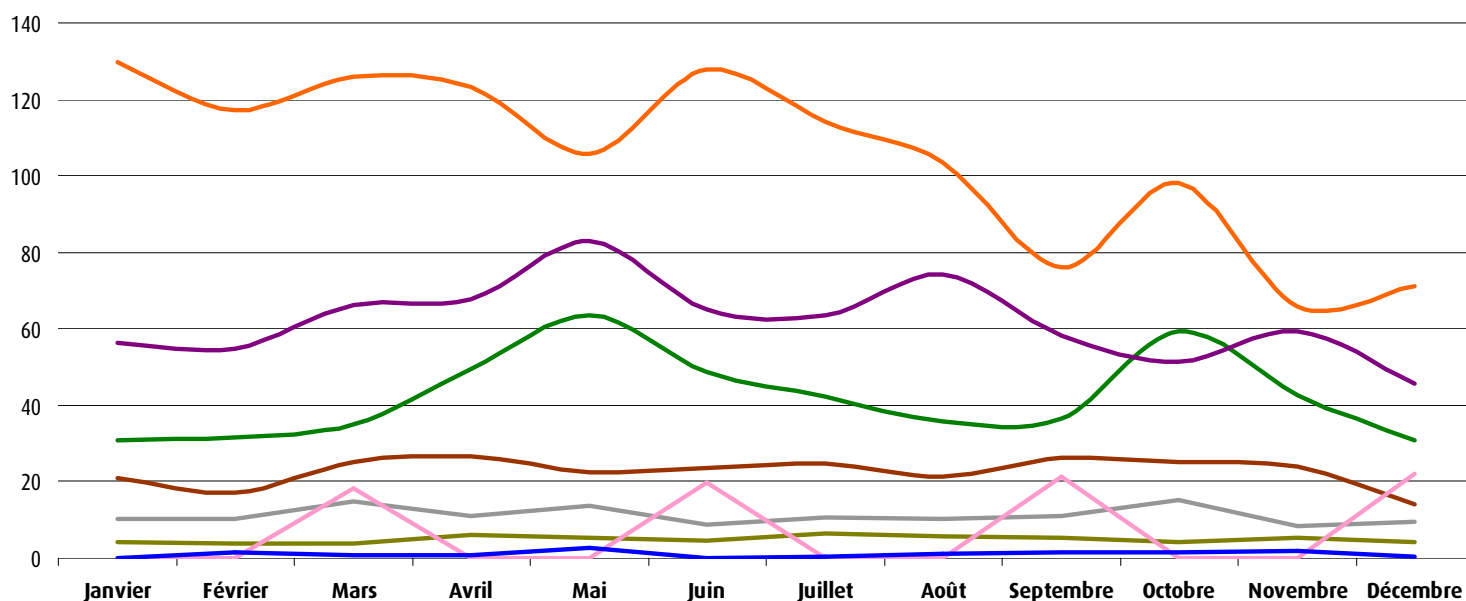
◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	22,55	14,00	26,48
Végétaux	42,25	30,88	63,36
Cartons	4,92	3,68	6,56
Déchets Divers	62,15	45,59	83,12
Métaux	11,11	8,48	15,04
Gravats	104,89	66,00	129,70
DMS	0,90	0,24	1,22
Piles	0,29	0,26	0,32
Batteries	0,61	0,56	0,70
DEEE	20,35	18,31	22,10
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,78	0,72	0,81

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



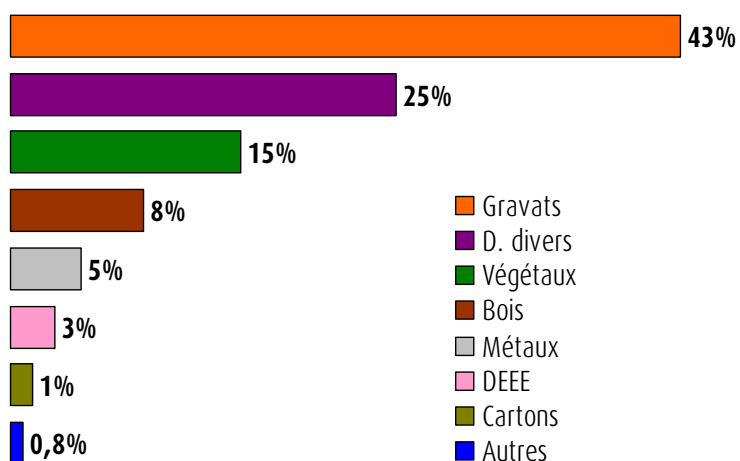
Bilan tonnage 2008 - Déchetterie de Lussan

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	4,98	5,20	6,14	4,08	6,08	2,52	7,48	3,06	4,14	4,54	6,02	-	54,24
Végétaux	4,06	-	10,42	11,28	8,96	-	20,70	14,36	3,66	8,28	5,98	6,24	93,94
Cartons	0,94	-	-	1,40	0,94	0,56	-	-	-	-	-	5,10	8,94
Déchets Divers	9,54	17,56	13,72	7,52	12,34	11,98	24,56	6,30	18,08	12,02	7,28	16,20	157,10
Métaux	5,20	4,52	2,94	-	3,68	-	3,46	4,38	-	4,78	-	-	28,96
Gravats	21,50	30,36	31,64	25,52	29,86	30,98	16,86	17,58	16,22	37,16	7,88	7,56	273,12
DMS	0,42	-	-	0,35	0,59	-	-	0,34	0,30	0,24	-	0,41	2,65
Piles	0,24	-	-	-	-	-	-	0,17	-	-	-	-	0,41
Batteries	-	-	0,52	-	-	-	-	-	0,68	-	-	-	1,20
DEEE	-	-	3,23	-	-	4,81	-	-	7,06	-	-	3,25	18,35
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Huiles	-	-	-	0,90	-	-	-	-	-	-	-	-	0,90
TOTAL	46,88	57,64	68,61	51,05	62,45	50,85	73,06	46,19	50,14	67,02	27,16	38,76	639,81

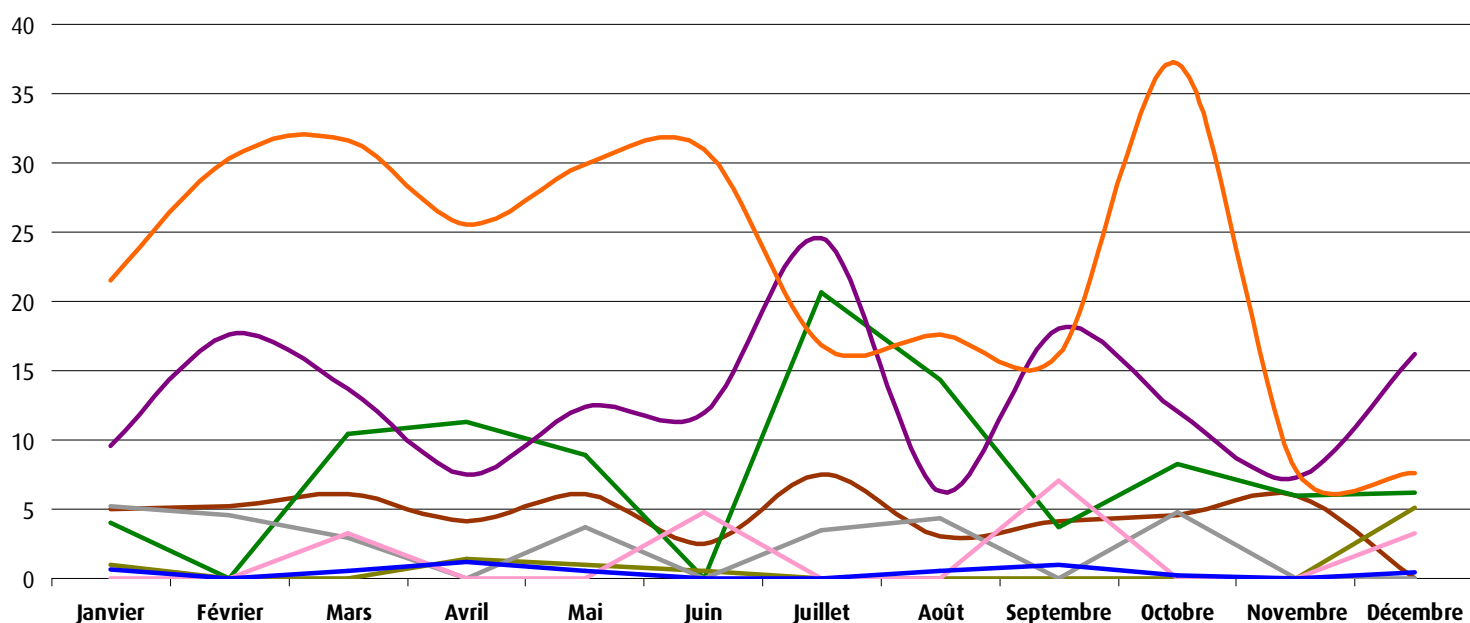
◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	4,93	2,52	7,48
Végétaux	9,39	3,66	20,70
Cartons	1,79	0,56	5,10
Déchets Divers	13,09	6,30	24,56
Métaux	4,14	2,94	5,20
Gravats	22,76	7,56	37,16
DMS	0,38	0,24	0,59
Piles	0,21	0,17	0,24
Batteries	0,60	0,52	0,68
DEEE	4,59	3,23	7,06
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,90	0,90	0,90

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



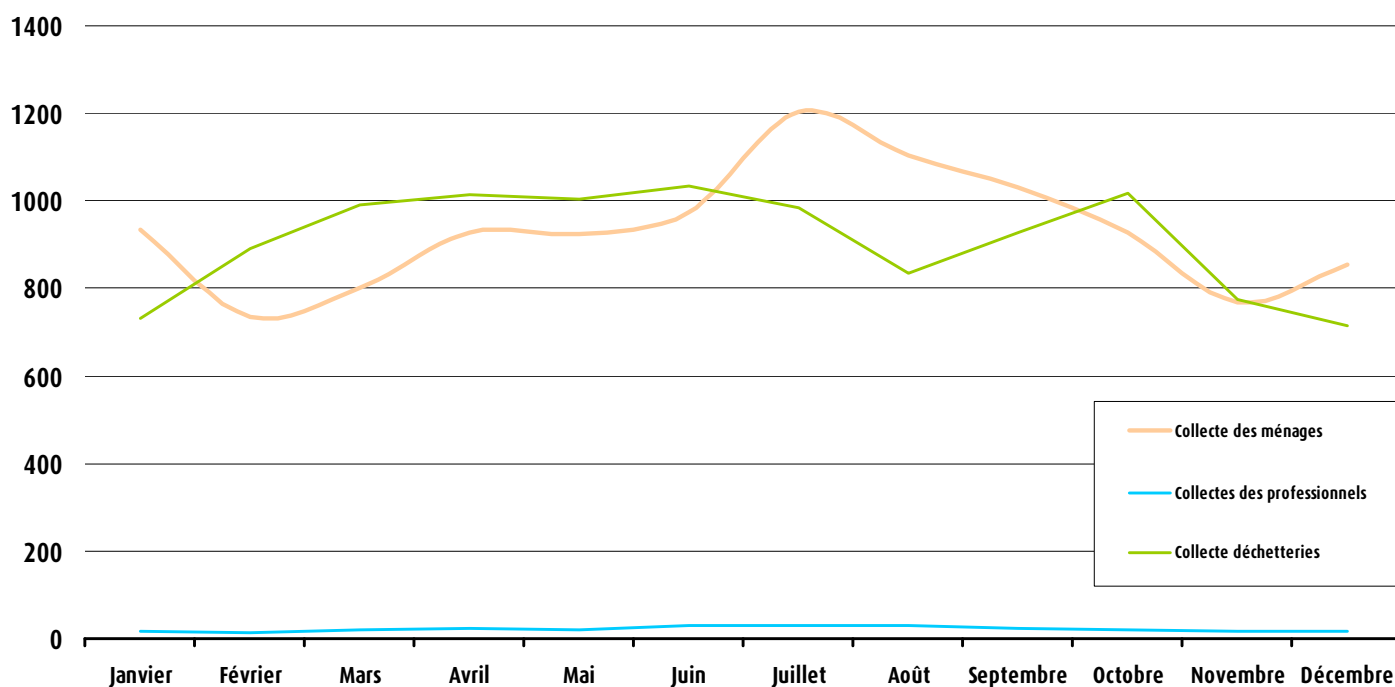
◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



Synthèse 2008

Déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	
Collecte des ménages	Reste	642,60	523,56	594,90	625,22	670,26	694,64	859,42	788,46	742,34	635,04	569,24	616,62	7962,30
	Verre	151,21	79,54	69,32	142,29	109,46	127,59	161,52	166,51	112,89	137,78	59,20	98,50	1415,81
	Emballages	40,34	36,63	37,08	44,96	47,26	31,70	62,22	60,14	50,50	37,62	40,24	37,58	526,27
	Papier	101,24	95,48	99,14	113,72	97,26	119,46	119,92	87,30	125,64	118,28	99,42	102,70	1279,56
	CS	292,79	211,65	205,54	300,97	253,98	278,75	343,66	313,95	289,03	293,68	198,86	238,78	3221,64
TOTAL COLLECTE MENAGES	935,39	735,21	800,44	926,19	924,24	973,39	1203,08	1102,41	1031,37	928,72	768,10	855,40	11183,94	
Professionnels	Cartons	12,76	11,74	16,80	20,78	13,28	22,10	20,24	20,36	15,94	14,95	13,38	13,48	195,81
	Verre	2,99	2,78	3,50	3,77	6,18	6,61	8,84	10,45	6,67	4,22	2,92	2,76	61,69
TOTAL COLLECTE PROS.	15,75	14,52	20,30	24,55	19,46	28,71	29,08	30,81	22,61	19,17	16,30	16,24	257,50	
Déchetteries	Bois	58,00	67,48	82,56	95,22	80,04	71,88	99,90	78,16	89,98	85,90	71,80	48,26	929,18
	Végétaux	90,98	125,22	158,04	191,36	232,34	205,62	194,38	176,68	177,86	214,64	177,20	132,82	2077,14
	Cartons	17,60	12,64	20,00	23,38	23,54	20,50	28,16	22,60	24,12	18,08	18,58	23,40	252,60
	D. divers	181,34	217,28	239,14	244,60	269,98	226,70	269,02	231,46	225,26	232,70	209,90	176,61	2723,99
	Métaux	36,06	46,36	42,44	40,72	42,56	31,38	37,70	41,20	36,30	44,54	34,56	23,73	457,55
	Gravats	342,60	417,36	374,27	413,94	348,38	405,24	351,55	279,74	283,10	418,94	258,64	239,64	4133,40
	DMS	2,48	1,76	0,00	3,01	4,00	1,61	1,83	4,23	1,34	2,99	3,02	1,71	27,98
	Piles	0,24	0,97	0,00	0,00	0,93	0,00	0,32	0,17	1,04	0,26	0,00	0,00	3,92
	Batteries	0,00	0,52	1,70	0,88	1,12	0,00	0,00	0,70	1,92	0,00	1,54	0,00	8,38
	DEEE	0,00	0,00	73,05	0,00	0,00	71,38	0,00	0,00	85,70	0,00	0,00	69,69	299,82
	Bouchons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Huiles	0,72	1,44	0,42	1,62	1,53	0,54	0,63	1,33	1,35	0,54	0,45	0,36	10,93
TOTAL DECHETTERIES	730,02	891,03	991,62	1014,73	1004,42	1034,85	983,49	836,27	927,97	1018,59	775,69	716,22	10924,89	
TOTAL GENERAL	1681,16	1640,76	1812,36	1965,47	1948,12	2036,95	2215,65	1969,49	1981,95	1966,48	1560,09	1587,86	22366,33	
Proportion déchets valorisés: calcul modifié par rapport à 2007 pour considérer les refus de tri et les refus de compostage													66,73%	

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



Comparaison tonnage 2008 - 2007

Déchets	Années 2007-2008			T1 - 2007-2008			T2 - 2007-2008			T3 - 2007-2008			T4 - 2007-2008			
	2007	2008	%	2007	2008	%	2007	2008	%	2007	2008	%	2007	2008	%	
Collecte des ménages	Reste	7 840	7 962	2%	1 729	1 761	2%	1 959	1 990	2%	2 333	2 390	2%	1 818	1 821	0%
	Verre	1 334	1 416	6%	224	300	34%	359	379	6%	467	441	-6%	284	295	4%
	Emballage	491	526	7%	107	114	6%	125	124	-1%	141	173	23%	118	115	-2%
	Papier	1 138	1 280	12%	275	296	8%	312	330	6%	317	333	5%	234	320	37%
	CS	2 963	3 222	9%	606	710	17%	797	834	5%	925	947	2%	636	731	15%
TOTAL COLLECTE MENAGES	10 803	11 184	4%	2 335	2 471	6%	2 756	2 824	2%	3 258	3 337	2%	2 454	2 552	4%	
Professionnels	Cartons	194	196	1%	37	41	12%	51	56	10%	52	57	9%	54	42	22%
	Verre	120	62	49%	70	9	-87%	16	17	4%	26	26	1%	9	10	14%
TOTAL COLLECTE DES PROS.	314	258	18%	107	51	-53%	67	73	9%	78	83	6%	63	52	17%	
Déchetteries	Bois	865	929	7%	177	208	18%	241	247	3%	253	268	6%	194	206	6%
	Végétaux	1 785	2 077	16%	326	374	15%	537	629	17%	477	549	15%	444	525	18%
	Cartons	222	253	14%	43	50	16%	63	67	8%	65	75	15%	51	60	18%
	D. Divers	2 553	2 724	7%	569	638	12%	696	741	7%	702	726	3%	586	619	6%
	Métaux	531	458	14%	143	125	-13%	145	115	-21%	136	115	15%	107	103	-4%
	Gravats	3 689	4 133	12%	891	1 134	27%	1 010	1 168	16%	831	914	10%	957	917	-4%
	DMS	20	28	41%	2	4	165%	6	9	41%	8	7	10%	4	8	93%
	Piles	4	4	2%	-	1	321%	1	1	-25%	1	2	17%	1	-	75%
	Batteries	6	8	34%	-	2	0%	1	2	203%	4	3	38%	1	2	10%
	DEEE	195	300	54%	12	73	490%	45	71	57%	71	86	21%	67	70	5%
	Bouchons	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%
	Huiles	10	11	5%	3	3	-25%	3	4	17%	4	3	14%	2	1	31%
	TOTAL DECHETTERIES	9 880	10 925	11%	2 167	2 613	21%	2 748	3 054	11%	2 553	2 748	8%	2 414	2 510	4%
TOTAL GENERAL	20 997	22 366	7%	4 608	5 134	11%	5 571	5 951	7%	5 889	6 167	5%	4 931	5 114	4%	
Proportion déchets valorisés*	51%	67%														

∞ : calcul modifié par rapport à 2007 pour considérer les refus de tri et les refus de compostage

Politique Qualité

Depuis 2006 de nombreux projets ont été lancés. Ils concernaient entre autre le démarrage de la collecte à la source des résidus de tri effectués (le reste), la mise en place de nouveaux points de tri et le projet de construction de nouveaux bâtiments pour réunir les services techniques et administratifs sur le site à Argilliers. Afin d'accompagner l'évolution du SICTOMU l'ancienne équipe avait fait le choix de se lancer dans la mise en œuvre d'une démarche qualité.

La nouvelle équipe élue en 2008 a décidé de consolider la démarche qualité du SICTOMU dans une perspective Qualité Totale.

En effet, le SICTOMU est soucieux de prendre en compte les attentes de chacun à savoir usagers, personnel, élus et prestataires.

En cohérence avec la politique menée par le Syndicat depuis ces dernières années, cette démarche « globale » ou « intégrée » prendra en compte des enjeux financiers, sociaux, environnementaux et sécurité dont les axes vous sont présentés ci-dessous :

- Notre politique qualité consiste, à satisfaire les besoins des habitants, des professionnels et des élus sur les activités cœur de métier du SICTOMU : la collecte des déchets en bac et en colonne.
- Notre politique environnementale consiste à prévenir et à assurer la protection des milieux vis-à-vis des nuisances polluantes occasionnées par notre activité.
- Notre politique sécurité consiste à prévenir les accidents du travail en améliorant notamment les conditions de travail de nos salariés.
- Notre politique sociale consiste à reconnaître et à valoriser le travail de chaque salarié.
- Notre politique de gestion des coûts consiste à maîtriser et à optimiser les coûts.

Pour réaliser ces axes stratégiques, le SICTOMU s'engage à mettre en œuvre les moyens suivants :

- Établir, documenter, réaliser et entretenir un système de management et en améliorer en permanence l'efficacité,
- Adapter et développer en permanence les ressources nécessaires

Ces axes et ces moyens stratégiques sont déployés en objectifs opérationnels. Tous les ans, les objectifs sont évalués dans le cadre d'une revue de direction et d'un plan d'action stratégique établi.

Je suis intimement persuadé que cette démarche sera un formidable instrument de conduite du changement dont nous récolterons les fruits aussi bien en matière d'organisation interne du travail, de valorisation des compétences des salariés que de qualité du service public pour les usagers et d'efficacité par rapport aux entreprises privées du même secteur.

Jean-Claude ZIV, Président





Syndicat Inter Communal de Collecte
et de Traitement des Ordures
Ménagères de la Région d'Uzès
Quartier Bornègre 30210 ARGILLIERS
sictomu@sictomu.fr /
www.sictomu.org

Réalisation : Jérémie Gras (SICTOMU).
Remerciements à Jean François Collot
(Inmédia) pour la conception.
Impression sur papier certifié PEFC

RAPPORT ANNUEL 2008

Réalisé en juin 2009

SICTOMU